



Le guide du résident 2017



English version available

The English version is accessible on the Town's website and a printed version is available at the following drop-off locations:

Town Hall (1960 Chemin Sainte-Angélique), Community Centre (1301 Rue du Bois),
Professional Complex (1967 Chemin Sainte-Angélique).

450 424-8000

un seul numéro pour tous les édifices municipaux
Urgence municipale en dehors des heures d'ouverture? 3-1-1

Heures d'ouverture des services municipaux

Direction générale

Service des finances et de la trésorerie

Service du greffe et du contentieux

Service des ressources humaines et des technologies de l'information

Service de l'environnement

Service des communications

Service de l'urbanisme

Service des infrastructures

info@ville.saint-lazare.qc.ca

reception@ville.saint-lazare.qc.ca

greffe@ville.saint-lazare.qc.ca

rh@ville.saint-lazare.qc.ca

enviro@ville.saint-lazare.qc.ca

info@ville.saint-lazare.qc.ca

urbanisme@ville.saint-lazare.qc.ca

infrastructures@ville.saint-lazare.qc.ca

Heures normales

Lundi au vendredi

8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Heures estivales

du 1 mai au 22 septembre 2017

Du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 12 h 45 à 16 h 30

Le vendredi de 8 h à 12 h

Division des travaux publics (réception)

travauxpublics@ville.saint-lazare.qc.ca

Heures normales

Lundi au vendredi

8 h à 12 h et 13 h à 16 h

Heures estivales

du 3 avril au 8 décembre 2017

Du lundi au vendredi

de 7 h 30 à 12 h et 12 h 45 à 16 h

Le vendredi de 7 h 45 à 11 h 45

Service des loisirs et de la vie communautaire

loisirs@ville.saint-lazare.qc.ca

Heures normales

Lundi au vendredi

8 h 30 à 12 h 13 h à 16 h 30

Heures estivales

du 1 mai au 22 septembre 2017

Du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 12 h 45 à 16 h 30

Le vendredi de 8 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h 30

Bibliothèque de Saint-Lazare

biblio@ville.saint-lazare.qc.ca

Heures normales

Lundi : fermé

Du mardi au vendredi de 11 h à 21 h

Samedi et dimanche de 10 h à 15 h

Heure estivales

du 4 juin au 17 septembre 2017

Dimanche et lundi : fermé

Du mardi au vendredi de 10 h à 20 h

Le samedi de 10 h à 15 h

Les horaires en vigueur peuvent être modifiés sans préavis.

Édifices municipaux

Hôtel de Ville

1960, chemin Sainte-Angélique

Saint-Lazare (Québec) J7T 3A3

Téléc.: 450 455-4712

Centre communautaire

1301, rue du Bois

Saint-Lazare (Québec) J7T 3E6

Téléc.: 450 424-3246

Complexe professionnel

1967, chemin Sainte-Angélique

Saint-Lazare (Québec) J7T 0E2

Téléc.: 450 455-7913

Bibliothèque

1275, rue du Bois

Saint-Lazare (Québec) J7T 3E6

Téléc.: 450 424-4068

Ateliers municipaux

1875, avenue Bédard

Saint-Lazare (Québec) J7T 2G5

Téléc.: 450 455-0499

Parc nature les Forestiers-de-Saint-Lazare

lesforestiers@ville.saint-lazare.qc.ca

2800, chemin Lotbinière

Saint-Lazare (Québec) J7T 3H9

450 424-8000 poste 287

Caserne

incendies@ville.saint-lazare.qc.ca

1800, avenue Bédard

Saint-Lazare (Québec) J7T 2G4

Téléc.: 450 424-1591

Ado'zone

adozone@ville.saint-lazare.qc.ca

1591, avenue Bédard,

Saint-Lazare (Québec)

450 424-8000, ext. 291

Sommaire

Pour nous joindre	2
Bureaux fermés	4
Communications	4
Portrait de la Ville	5

Mairie et vie démocratique.....	6
Administration municipale	
Comités municipaux	
Les élus	
Participation citoyenne	
Politiques	

Guichet municipal	10
Abri temporaire	
Animaux domestiques	
Animaux sauvages	
Certificat de vie	
Construction, rénovation et réglementation	
Commissaire à l'assermentation	
Demande d'accès à un document	
Demandes en ligne	
Agents d'inspection	
Location (parc nature)	
Location (centre communautaire)	
Location des terrains de tennis	
Nouveau résident	
Rôle d'évaluation	
Taxation	

Écocitoyenneté et environnement.....	18
Aménagements écoresponsables	
Arbres	
Bruit (nuisance)	
Collecte des matières résiduelles 2016	
Calendrier des collectes	
Réduire	
Réutiliser	
Chasses aux trésors communautaires	
Couches lavables	
Ventes débarras	
Recycler	
Recyclage	
Écocentres	
Valoriser	
Barils récupérateurs d'eau de pluie	
Composteurs domestiques	
Branches	
Feuilles, aiguilles de pin, résidus de jardin	
Herbicyclage	
Lames déchiqueteuses et tondeuses écologiques	
Enfouir	
Déchets domestiques	
Encombrants	
Surplus ponctuels	
Bacs	
Eau potable	
Toilettes à faible débit	
Eau distribuée par les réseaux de la Ville	
Interdiction d'arrosage	
Arrosage	
Piscines	
Engrais	
Fiches vertes	
Flore et herbes nuisibles	
Installation septique	
Inspection et vidange	
Entretien	
Ligne verte	

Jardin communautaire	
Marche au ralenti	
Pesticides	
Propreté du quartier	

Loisirs et vie communautaire.....	29
Activités culturelles	
Bibliothèque	
Activités à la bibliothèque	
Carte du citoyen	
Camp de jour	
Fêtes, festivals et événements	
Inscriptions aux activités municipales	
Infrastructures de loisir et vie communautaire	
Centre communautaire	
Complexe sportifs	
Ado'Zone	
Parc nature les Forestiers-de-Saint-Lazare	
Parcs naturels	
Parc naturel de la Tourbière-du-Bordelais	
Parc Ivor-McLeod	
La Pinière	
Parcs et espaces verts	
Parcs-écoles	
Parcs publics	
Piscine extérieure	
VTT et motoneiges	

Infrastructures, réseaux routiers et cyclables.....	36
Abat-poussière et niveleuse	
Circulation et vitesse	
Covoiturage	
Éclairage public	
Déneigement du réseau municipal	
Nettoyage de rues	
Nids-de-poule	
Réseau routier provincial	
Rinçage des réseaux d'aqueducs	
Stationnement de nuit	
Transport adapté	
Transport en commun	

Sécurité et santé publique.....	42
Alarme (fausse)	
Avertisseur de fumée	
Avis d'ébullition et levée	
Extincteurs portatifs	
Feu d'artifice	
Feu en plein air	
Patrouilles	
Patrouille communautaire	
Patrouille équestre	
Patrouille d'Halloween	
Pompiers premiers répondants	
Propane	
Sécurité routière	
Surveillance des parcs	
Urgence	

Économie locale.....	49
Anniversaires des entreprises	
Association des gens d'affaires de Saint-Lazare	
Marchés publics	
Permis d'occupation commerciale	

Organismes locaux et régionaux	51
Numéros pratiques.....	58

Bureaux fermés

www.ville.saint-lazare.qc.ca/heures

Hôtel de Ville, complexe professionnel, centre communautaire et ateliers municipaux

Congé Pascal

Le vendredi Saint – 14 avril
Le Lundi de Pâques – 17 avril

Journée national des Patriotes

Le lundi 22 mai

Fête nationale du Québec

Le vendredi 23 juin

Fête du Canada

Le vendredi 30 juin

Fête du travail

Le lundi 4 septembre

Action de grâce

Le lundi 9 octobre

Congé du temps des fêtes

Du 24 décembre au 2 janvier
inclusivement

Le centre communautaire est ouvert
à ceux et celles qui ont réservés des
salles.

Communications

www.ville.saint-lazare.qc.ca

450 424-8000, poste 251 info@ville.saint-lazare.qc.ca

Publications électroniques et virtuelles

Site Internet

www.ville.saint-lazare.qc.ca

215 000 visites par année

Votre premier réflexe pour toute l'information municipale!

Infolettre municipale

www.ville.saint-lazare.qc.ca/abonnement

3 000 abonnés

Soyez au fait de l'actualité municipale! Inscrivez-vous à notre infolettre hebdomadaire!

Facebook

www.facebook.com/villesaintlazare

3600 adeptes

Publication quotidienne sur ce réseau social : activités, nouvelles, photos, etc.

Twitter

https://twitter.com/ville_stlazare

542 abonnés - Suivez-nous en temps réel!

Publications virtuelles

La Ville publie un bulletin municipal de façon virtuelle.

3 parutions en 2016 (février, avril, septembre) kiosque.ville.saint-lazare.qc.ca



Publications imprimées

Cahier Loisirs et vie communautaire - J'y bouge, j'y vis

3 parutions en 2016 (mars, août et novembre) - 7400 copies

Le bulletin municipal contient des renseignements les activités et les organismes locaux et régionaux.

Guide du résident

1 parution par année - 7400 copies

Réglementation, services offerts, mairie et vie démocratique et plus

Avis publics

La Ville publie tous ses avis légaux dans le Journal la Première Édition ainsi que sur son site Web au ville.saint-lazare.qc.ca/avispublics

Publicités dans les journaux

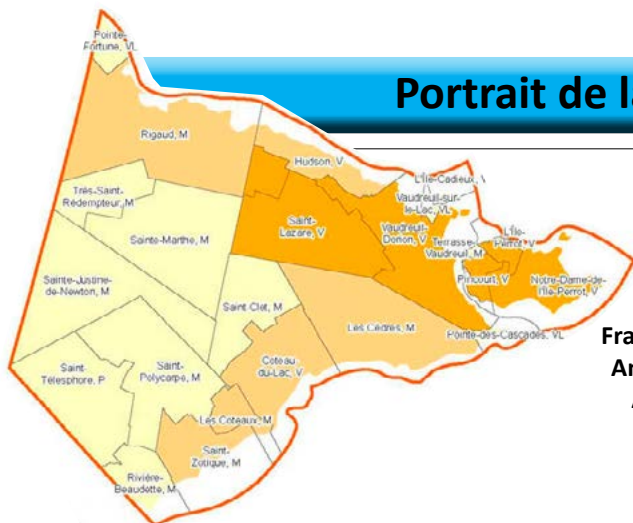
La Ville publie chaque année quelques publicités dans les journaux locaux francophones et anglophones.



Services en ligne

Les services en ligne disponibles sont représentés par cet icône (réservations, inscriptions, dossier de bibliothèque, etc.). Dans le but d'offrir des services de qualité, la Ville offre aux résidents la possibilité de remplir une demande en ligne. Les résidents pourront suivre l'évolution de leur demande tout au long du processus. www.ville.saint-lazare.qc.ca/enligne

Portrait de la Ville



MRC :	Vaudreuil-Soulanges
Gentilé :	Lazaroises, Lazarois
Territoire :	67,58 km²
Habitants :	19 913
Résidences :	6 891
Francophones :	53 %
Anglophones :	36 %
Allophones :	7 %

En quelques mots

Saint-Lazare se distingue par son caractère rural, ses pistes cyclables, ses activités équestres, ses boisés, ses développements domiciliaires paisibles et propices à la vie familiale. Très axée sur l'environnement, la Ville s'est munie de règlements protégeant la santé de ses citoyens ainsi que ses forêts qui couvrent plus de 70 % de son territoire.

Une population jeune y trouve tous les services socioculturels et sportifs offrant ainsi une qualité de vie que l'on ne retrouve nulle part ailleurs. Saint-Lazare offre aussi des occasions d'affaires importantes pour les nouveaux commerçants qui viennent s'y établir puisqu'elle a connu une des croissances les plus rapides au pays depuis les quinze dernières années.

Armoiries

La Ville de Saint-Lazare s'est dotée d'armoiries au moment des célébrations entourant le centenaire de la ville en 1975. Elles sont l'œuvre de l'artiste lazarois Robert Rozon qui nous les décrit comme suit :

« Patience vaincra » représente l'ardeur des dirigeants et des résidents de la Ville de Saint-Lazare à préserver leur environnement, leurs institutions ainsi que leur identité.



La bande symbolise la voie ferrée et la piste d'aviation. Les trois coquilles (charges de la bande) représentent l'origine de la Ville de Saint-Lazare (dont le territoire était autrefois submergé par les eaux de la mer de Champlain) et les sources d'eau de la Ville. Au chef senestre de l'écu, une fleur de lys représente la population francophone et au dextre de la pointe, une rose représente la population anglophone.

Les branches auxquelles sont rattachées les feuilles d'érable et qui servent de soutien à l'écu, symbolisent l'appartenance de notre ville au Canada ; les feuilles représentent les espaces verts et le caractère résidentiel de notre ville.

La couronne murale dont l'écu est timbré, est l'emblème de la dignité et de la forteresse de la Ville. Le buste de lion qui surmonte la couronne murale signifie : ville naissante, prestige et honneur. Il symbolise l'expansion croissante de notre ville.

Logo de la Ville

Le logo de la Ville, adopté en janvier 1993 et présenté par monsieur Terry Oliver, correspond aux caractéristiques particulières à Saint-Lazare, soit l'eau souterraine, le sable, le couvert forestier ainsi que le souci premier de l'environnement et sa vocation équestre.

C'est en 2008 que la Ville actualisa son logo pour le rendre conforme aux exigences de l'Office québécois de la langue française. L'adjectif Saint y apparaît dorénavant écrit en entier.



Administration municipale

Direction générale

Pour joindre la direction générale : 450 424-8000, poste 231

Budget et programme triennal

Le conseil municipal a adopté le budget et le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019, lors d'une séance extraordinaire tenue le 22 décembre 2016. Les documents peuvent être consultés sur le site Internet www.ville.saint-lazare.qc.ca/budget.

Comités municipaux

ville.saint-lazare.qc.ca/comites

Les comités sont des groupes à caractère consultatif et non décisionnel créés par la Ville afin d'analyser certains dossiers et certaines demandes. Ils permettent aux résidents, aux élus, aux fonctionnaires d'échanger et d'élaborer des recommandations qui seront soumises au conseil municipal. La fréquence des rencontres et le nombre de membres varient d'un comité à l'autre.

Comité consultatif (urbanisme) (CCU)

Le CCU est un groupe de travail composé d'au moins un membre du conseil municipal et de résidents dans le but de formuler des recommandations et des avis au conseil municipal. Pour exercer son pouvoir décisionnel, le conseil municipal doit avoir obtenu un avis préalable de son CCU dans les cas qui concernent, par exemple, une dérogation mineure, un plan d'aménagement d'ensemble (PAE), un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Comité consultatif (sécurité municipale)

Les membres de ce comité participent à l'élaboration d'outils en matière de sécurité à Saint-Lazare, soit celle de nos routes, de nos secteurs résidentiels et de nos parcs. Ils recommandent au conseil des mesures à prioriser pour l'amélioration de la sécurité au sein de la Ville.

Comité consultatif (environnement)

Les membres de ce comité font des recommandations relatives aux projets et aux programmes, à la réglementation ou à toutes autres demandes spécifiques provenant du conseil. Ils recommandent également au conseil des démarches de sensibilisation relatives à la protection des milieux naturels ou visant l'amélioration de la qualité de l'environnement pour l'ensemble du territoire.

Comité consultatif (culture)

Ce comité est formé de membres issus du milieu artistique et culturel. Les membres de ce comité proposent des actions concrètes pour soutenir les organismes qui appuient les initiatives du milieu culturel. Il a pour mission de développer le goût et l'intérêt de nos jeunes pour les arts et la culture et d'assurer la relève artistique et culturelle. Enfin, il vise aussi à promouvoir le rôle des arts, de la culture, de l'histoire et du patrimoine en tant que facteurs contribuant à l'enrichissement de la collectivité et à l'accroissement du sentiment d'appartenance.

Comité de suivi de la politique familiale municipale et MADA

Un comité de suivi, formé six (6) résidents bénévoles, de 2 élus et de 2 représentants municipaux, voit à l'avancement et à la réalisation des objectifs du Plan d'action triennal de la politique familiale municipale (PFM) et de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA). La politique familiale est l'ensemble des mesures et des interventions municipales destinées aux familles, aux personnes vivant avec un handicap, aux jeunes et aux aînés en matière de loisirs, d'environnement, de transport, d'habitation, de sécurité. Le plan d'action triennal découlant de cette politique est soutenu par les élus, le personnel municipal et des partenaires régionaux. Les membres se rencontrent au moins 4 fois par année. La politique et le suivi sont accessibles au pfm.ville.saint-lazare.qc.ca.

Comité consultatif (toponymie municipale)

Le Conseil a décidé de créer un Comité consultatif de toponymie ayant comme mandat l'élaboration d'une politique de désignation toponymique et odonymique dans le but d'officialiser la méthodologie d'attribution des noms. La politique établie les règles, les critères et la procédure qui vont permettre à la Ville de traiter avec transparence, équité, uniformité, cohérence et efficacité les demandes.

Comité consultatif des aînés

Le rôle des membres du conseil des sages (CCA) consiste principalement à appuyer et conseiller le Comité de suivi de la PPFM / MADA concernant l'avancement des travaux du plan d'action trimestriel 2016-2018 spécifiques aux aînés articulé autour des quatre (4) champs d'intervention. Composé de 2 élus, 1 représentant du Service des loisirs et de la vie communautaire, 2 représentants du Service des communications et 6 aînés, le comité consultatif des aînés offre des recommandations et des pistes de solutions afin de palier à des problématiques liées aux réalités quotidiennes des aînés, de favoriser leur autonomie physique, psychologique, affective et sociale; leur implication ; et soutenir les aînés vulnérables.



Élus

Maire

Robert Grimaudo

rgrimaudo@ville.saint-lazare.qc.ca

450 424-8000, poste 223

Conseillers et conseillères

Lise Jolicoeur

district n° 1

ljolicoeur@ville.saint-lazare.qc.ca

450 424-8000, poste 301

Pamela Tremblay

district n° 2

ptremblay@ville.saint-lazare.qc.ca

450 424-8000, poste 302

Brigitte Asselin

district n° 3

basselin@ville.saint-lazare.qc.ca

450 424-8000, poste 303

Marc-André Esculier

district n° 4

maesculier@ville.saint-lazare.qc.ca

450 424-8000, poste 304

Serge David

district n° 5

sdavid@ville.saint-lazare.qc.ca

450 424-8000, poste 305

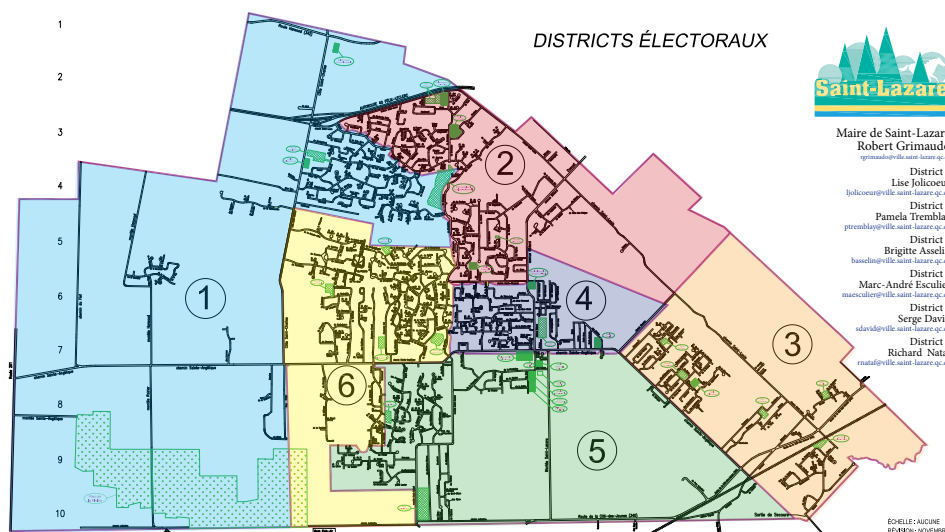
Richard Nataf

district n° 6

rnataf@ville.saint-lazare.qc.ca

450 424-8000, poste 306

Biographies des élus : www.ville.saint-lazare.qc.ca/membresduconseil





Participation citoyenne

www.ville.saint-lazare.qc.ca/participationcitoyenne

Calendrier

Séances ordinaires 2017

Au centre communautaire à 19 h 30
1301, rue du Bois
(déménagement possible durant 2017)

- 10 janvier
- 7 février
- 7 mars
- 3 avril
- 2 mai
- 6 juin
- 4 juillet
- 1^{er} août
- 5 septembre
- 3 octobre
- 21 novembre
- 5 décembre

Ordres du jour et procès-verbaux Ça vous regarde!

L'ordre du jour prévu avant les séances du conseil ainsi que les procès-verbaux des séances antérieures sont disponibles pour consultation sur le site Internet. Abonnez-vous à l'infolettre pour recevoir le rappel des séances et être informés des derniers ajouts.

Consultez le site web pour obtenir l'horaire exact des séances.

Note : Les élections municipales se tiendront le 5 novembre 2017

Politiques

www.ville.saint-lazare.qc.ca/politiques

Renseignez-vous auprès du service responsable.



Politiques de subventions, de prêts et de dons

Politique de soutien à la communauté

Dans le cadre de cette politique, la Ville accorde diverses aides financières en soutien à la communauté (résidents et organismes) : ville.saint-lazare.qc.ca/aidefinanciere

Subventions écologiques

La Ville, par ses politiques, offre plusieurs subventions à l'acquisition d'arbres et de produits écoresponsables:

- Jusqu'à 50 \$ pour un baril récupérateur d'eau et un composteur
- Jusqu'à 25 \$ pour l'achat de lames déchiqueteuses et jusqu'à 50 \$ pour une tondeuse écologique
- Jusqu'à 100 \$ pour l'achat d'arbres
- Jusqu'à 100 \$ pour l'achat de couches lavables
- Jusqu'à 100\$ par résidence pour l'acquisition de toilettes à faible débit (50 \$ par toilette, maximum de 2 par résidence)

Les demandes doivent être soumises en remplissant le formulaire de demande de remboursement en ligne (ville.saint-lazare.qc.ca/aidefinanciere) et l'accompagner des documents requis. Cette politique est gérée par le Service de l'environnement.

Politiques

www.ville.saint-lazare.qc.ca/politiques

Renseignez-vous auprès du service responsable.

Principes directeurs et politique de gestion

Politique culturelle

La politique culturelle est un moyen privilégié d'assurer aux résidents de Saint-Lazare un niveau de services leur permettant de s'épanouir aussi bien en tant qu'individus qu'au sein de la collectivité qu'ils contribuent à singulariser. En ce sens, la sensibilisation aux arts et à la culture auprès de la population demeure au cœur du présent énoncé de mission. En encourageant l'excellence, la municipalité appuie ce qui se fait déjà — et fort bien — avec la complicité des organismes culturels. Cette politique est gérée par le Service des loisirs et de la vie communautaire.

Politique de gestion contractuelle

La politique de gestion contractuelle instaure des mesures conformes à celles exigées en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes. Elle vise à établir plus de transparence et une meilleure gestion des contrats au sein de la Ville. Cette politique est gérée par le Service du greffe et du contentieux.

Politique environnementale

Adoptée en 2011, cette politique démontre notamment l'engagement de la Ville entre autres à agir en environnement de manière constructive, à protéger et conserver les milieux humides et boisés afin d'assurer la pérennité des écosystèmes et de maintenir la biodiversité du territoire ; à réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement ; à améliorer la qualité du milieu de vie des citoyens ; à sensibiliser la population à l'adoption et la mise en oeuvre de pratiques écoresponsables. Cette politique est gérée par le Service de l'environnement.

Politique de la Ville contre le harcèlement psychologique

L'adoption d'une politique contre le harcèlement psychologique figure dorénavant parmi les moyens disponibles à la Ville afin de sensibiliser les différents intervenants du milieu et prévenir les cas de harcèlement. Les membres du conseil prônent le respect de l'être humain et ne veulent pas que soit toléré aucun écart de conduite en la matière. Cette politique est gérée par le Service des ressources humaines.





Abri temporaire

www.ville.saint-lazare.qc.ca/abrisauto

Période autorisée :

Un abri temporaire est autorisé durant la période s'étendant du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante.

À l'extérieur de la période autorisée, l'abri temporaire (incluant tous les éléments de structure, ancrage ou autres) doit être démonté, enlevé et remisé.

Renseignements

Agent d'inspection 450 424-8000, postes 245 ou 282

urbanisme@ville.saint-lazare.qc.ca.

Animaux domestiques

www.ville.saint-lazare.qc.ca/animauxdomestiques

Avis de recherche d'un propriétaire

La Ville offre gratuitement le service de diffusion d'un avis de recherche du propriétaire d'un animal égaré ou capturé.

Si vous avez égaré votre animal ou si vous décidez de prendre temporairement soin d'un animal égaré que vous avez capturé :

a) Visitez le babillard à : www.ville.saint-lazare.qc.ca/babillard

b) Veuillez remplir le formulaire en mentionnant les détails suivants :

- Description de l'animal (nom, sexe, race, âge, couleurs, traits distinctifs)
- Vu pour la dernière fois (rue, secteur, date)
- Coordonnées (téléphone à domicile, cellulaire, courriel)

Exemple

Chien trouvé

sur la rue des Pâquerettes, près de Bédard.

Dalmatien mâle, porte un collier argenté, pas de médaille.

Très bon tempérament. Gentil avec d'autres animaux.

325 555-0133



Chats

Comme de nombreux résidents, la Ville se soucie de la prolifération des chats errants sur son territoire et demande **aux propriétaires de chats d'être responsables en les faisant stériliser.**

- Pour chaque personne qui naît, 45 chats naissent aussi ;
- Un chat sur 9 trouvera un propriétaire, 8 mourront ;
- La 1^e année une chatte non stérilisée aura en moyenne 3 portées (12 chatons) ;
- La 2^e année, ces mêmes chatons produiront une progéniture de 144 chatons ;
- La 3^e année, c'est donc une possibilité de 1 728 chats ;
- Et la 4^e année, une possibilité de 20 736 chats!

Ne nourrissez pas les chats errants. En effet, il est possible que ces chats soient des chats libres et non des chats errants. De plus, Si vous nourrissez les chats errants et ne les faites pas stériliser, en l'espace de 2 à 3 ans, vous serez débordé par le nombre.

Chaque année le Comité d'aide et de secours pour les chats abandonnés (CASCA inc.) est aux prises avec de nombreux défis, dont celui de trouver un nouveau foyer à de nombreux chats dont plusieurs sont non stérilisés. La Ville lui offre un soutien financier pour l'aider à contrôler la prolifération des chats errants sur son territoire.

Pour signaler un chat abandonné ou en détresse ou pour en adopter un : CASCA inc.

- adoption@cascaorg.ca
- www.cascaorg.ca



Chiens

Aboiements

Le fait pour un chien d'aboyer, de hurler, de gémir ou d'émettre des sons de façon à troubler la paix et la tranquillité des personnes qui résident, travaillent ou se trouvent dans le voisinage est considéré comme étant une nuisance. Le propriétaire est passible d'amendes.

Chien dangereux

Le règlement tient compte des chiens dangereux qui sont considérés comme une nuisance.

Contrôle et déjections

En public, un chien doit être en laisse en tout temps. Le propriétaire d'un chien est tenu de ramasser les excréments sur les lieux publics et privés.

Médaille

Le chien doit être doté d'une médaille numérotée et délivrée par la Ville. Cette médaille, valide pour la durée de vie du chien et non transférable, est en vente à 25 \$ taxes incluses aux endroits suivants :

- la réception de l'hôtel de ville (1967, chemin Sainte-Angélique (temporaire) ou 1960, chemin Sainte-Angélique (déménagement prévu au cours de l'année 2017)
- l'Hôpital vétérinaire Saint-Lazare (2050, chemin Sainte-Angélique)

En cas de perte ou de détérioration et avec un reçu à l'appui, la médaille permanente peut être remplacée au coût de 10 \$.

Nombre : Un maximum de 3 chiens est permis par résidence.

Règlement et formulaire

Pour toutes les dispositions du règlement et le formulaire de demande de médaille sont affichés au www.ville.saint-lazare.qc.ca/animauxdomestiques.

Sécurité et bien-être d'un chien

L'été, par temps chaud, la température dans l'habitacle de votre voiture grimpe à 55 °C (131 °F) en moins de 15 minutes même les fenêtres ouvertes ! Une ou plusieurs fenêtres entrouvertes ne suffisent pas pour empêcher la température d'augmenter dans une voiture.

Laissez votre chien au frais à la maison ou sortez-le du véhicule et fournissez-lui de l'eau. 15 minutes d'emplètes? Pensez-y deux fois!

Chenil

Lorsque vous laissez votre fidèle compagnon en pension dans un chenil, assurez-vous que le propriétaire détient tous les permis nécessaires. Prenez le temps de visiter les lieux, et assurez-vous qu'il répond à vos critères de qualité et de sécurité.

Contrôle animalier

La Ville assure la sécurité des résidents et de leurs animaux domestiques sur son territoire par l'entremise d'un contrôleur animalier. Le contrôleur animalier a l'autorité d'intervenir au nom de la Ville pour récupérer ou capturer des animaux errants, blessés, morts, les amener chez le vétérinaire, les héberger et les mettre en adoption s'ils ne sont pas réclamés après 5 jours. Les frais sont à la charge du propriétaire.

Pour signaler en tout temps un animal égaré, capturé ou blessé : 450 510-1508.

Centre Canin du Suroît

Heures normales : de 8 h à 20 h

1269, route Harwood

Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 8P2

www.canindusuroit.com ou info@canindusuroit.com

Élevage d'animaux

L'élevage d'animaux (incluant la reproduction de chiens et de chats) à des fins commerciales est strictement défendu ailleurs que dans les zones agricoles prévues à cet effet. Il est possible de faire l'élevage de chevaux en zone équestre.

Renseignements : 450 424-8000, poste 238.



Animaux sauvages

www.ville.saint-lazare.qc.ca/viesauvage

La Ville de Saint-Lazare s'étend sur une superficie principalement boisée de 67 km². La qualité et l'étendue de ses forêts et de ses milieux naturels en font un habitat de choix pour de nombreuses espèces animales sauvages comme les renards, les rats laveurs, les dindes sauvages, les pékans, les coyotes, les chevreuils et autres. Ces animaux font partie intégrante de notre milieu de vie.

Évitez les ennuis

Plutôt discrets, il se peut, à l'occasion, que certains d'entre eux se retrouvent à proximité de votre résidence. Les animaux sauvages ne sont généralement que de passage. Pour éviter qu'ils s'attardent et causent des ennuis, la vigilance est de mise. Voici quelques conseils pratiques à mettre en œuvre :

- Éliminez toutes sources de nourriture à l'extérieur de la maison comme les poubelles ou la nourriture pour chats ou pour chevreuils;
- Éviter de laisser des amas de matériel ou encore de bûches qui pourraient servir d'abris aux petits animaux;
- Bloquez l'accès au potager avec une petite clôture. Les lièvres et les marmottes adorent les potagers;
- Employez un répulsif naturel tel que le poivre de Cayenne et les poils de chien;
- Bloquez les accès sous les remises, les balcons et autres cachettes possibles au moyen d'un grillage pour éviter que les mouffettes, les marmottes et autres petites bêtes s'y installent.

Les animaux sauvages présents sur le territoire

La ville n'offre pas de service de capture. Dans le cas où leur présence devient nuisible veuillez appeler un service de contrôle animalier spécialisé pour vous aider.

Le dindon sauvage : Les dindons sauvages sont de plus en plus présents sur notre territoire. Ils se nourrissent de noix, d'insectes, d'araignées, de limaces, de baies et de trèfle et peuvent parcourir plus de trois kilomètres par heure afin de combler leur faim. Leur territoire varie entre 400 et 2 000 acres.

Le coyote : Le coyote mange presque de tout. Quoiqu'il préfère les petits rongeurs, il ne s'y arrête pas et peut consommer aussi bien de la charogne que des fruits, des insectes et même de la nourriture pour chat.

Le raton-laveur : Le raton-laveur mange les invertébrés, les insectes, les vers et les larves. Il s'alimente aussi de petits mammifères. En été et en automne, il privilégie le maïs, les fruits, les baies, les glands et les noix. Dans les villes, il fouille dans les poubelles qu'il ouvre aisément avec ses doigts agiles.

La moufette : La moufette raffole des vers blancs qui sont en fait des larves de hannetons ou de scarabées japonais. Elle peut labourer un terrain si une grande quantité de vers s'y trouve. Plusieurs solutions écologiques existent.

Le pékan : Le pékan ressemble à une belette. Il se nourrit de petits mammifères, bien qu'il puisse aussi parfois manger des animaux morts. Le pékan peut attaquer des animaux domestiques en liberté (chats, etc.).

Le renard : Le renard est un animal opportuniste. Il s'installe là où se trouvent les petites proies dont il s'alimente comme les lapins à queue blanche, les écureuils gris, les souris... et même les chats domestiques. Sa présence contribue au maintien de l'équilibre écologique des écosystèmes. Les renards sont habitués à la présence des humains mais ils demeurent des animaux sauvages. Il faut donc éviter de les apprivoiser ou de les nourrir.



Certificat de vie

www.ville.saint-lazare.qc.ca/certificatdevie

Le requérant doit :

- 1) s'assurer que le formulaire peut-être valablement rempli par un membre de l'organisation municipale
- 2) prendre un rendez-vous en composant le 450 424-8000, poste 231 ;
- 3) se déplacer au centre communautaire (1301, rue du Bois (temporaire) ou 1960, chemin Sainte-Angélique (déménagement prévu au cours de l'année 2017) pendant les heures d'ouverture des bureaux ;
- 4) apporter le formulaire émis par l'autorité compétente étrangère, rédigé en français ou en anglais, et une preuve d'identité reconnue. Lorsque le document est rédigé dans une autre langue, une traduction sera exigée avant toute signature d'un membre de l'organisation municipale.

Construction, rénovation et réglementation

www.ville.saint-lazare.qc.ca/urbanisme

Le sommaire de la réglementation sur certains sujets populaires ayant trait à l'urbanisme sont disponibles gratuitement au Service de l'urbanisme ainsi que sur le site Internet à www.ville.saint-lazare.qc.ca/urbanisme pour vous aider à démarrer votre projet du bon pied.

- Abris temporaires
- Affichage et enseignes
- Aménagement paysager
- Clôtures, haies et murets
- Construction équestre accessoire
- Fiches bleues
- Garage privé isolé
- Installations septiques
- Lotissement municipal
- Permis de construire et de rénover
- Piscines et spas
- Réglementation d'urbanisme
- Remise
- Revitalisation
- Usage domestique et service de garde
- Vente-débaras



Commissaire à l'assermentation

www.ville.saint-lazare.qc.ca/commissaire

En vertu de son statut (d'avocat, de notaire, de greffier, etc.) ou en vertu de l'autorisation reçue par le ministre de la Justice, un commissaire a le pouvoir de faire prêter serment à une personne lorsque la loi ou un règlement le requiert (par ex. déclaration, confirmation de résidence (assurance-maladie), consentement au voyage, assurances, etc.).

ATTENTION : Il est obligatoire que les documents soient signés devant le commissaire à l'assermentation.

Il est préférable de prendre rendez-vous «afin de confirmer la présence d'un commissaire avant de se déplacer en téléphonant au 450 424-8000, poste 221. Aucuns frais ne sont exigés.

Présentez-vous au centre communautaire (1301, rue du Bois - temporaire) ou à la réception temporaire de l'hôtel de Ville (1967, chemin Sainte-Angélique) ou 1960, chemin Sainte-Angélique (une fois le nouvel hôtel de ville ouvert) pendant les heures d'ouverture.

Pour un exemple de lettre de consentement de voyage pour enfant, visitez :

http://www.voyage.gc.ca/preparation_information/consent-letter_lettre-consentement-fra

Demande d'accès à un document

Les demandes d'accès à un document sont régies par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Service du greffe et du contentieux 450 424-8000, poste 266

www.ville.saint-lazare.qc.ca/acces

greffe@ville.saint-lazare.qc.ca

Il est important de faire la distinction entre une demande d'accès à un document et une demande d'information. Sous réserve de certaines restrictions prévues dans la loi, la première permet seulement d'obtenir le document demandé et non l'explication de son contenu. Afin d'obtenir de l'information sur le contenu, toute question doit être adressée aux différents services municipaux concernés.

Toute personne qui désire faire une demande d'accès à un document devrait le faire, préférablement, par écrit à l'attention de la greffière, soit par courriel, par télécopieur ou par la poste régulière. Une demande verbale est aussi acceptée, mais seule une décision à l'égard d'une demande écrite est susceptible de révision par la Commission d'accès à l'information du Québec.

Certaines restrictions peuvent limiter le principe d'accès aux documents municipaux. De même, l'accessibilité à un document peut être partielle. En ce sens, certains extraits d'un tel document pourraient être masqués.

Conformément à la Loi, la responsable de l'accès doit fournir un accusé de réception à tout expéditeur d'une demande écrite. Aussi, la responsable fournit généralement une réponse dans un délai de 20 jours civils. Ce délai peut être prolongé en certaines circonstances.

L'accès à un document est gratuit et s'exerce par consultation du document, sur place à l'hôtel de ville, après avoir pris un rendez-vous. Toutefois, des frais de transcription, de transmission ou de reproduction sont exigés par la Ville. Ce montant est calculé conformément au Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs et est communiqué au demandeur.

Demandes en ligne

www.ville.saint-lazare.qc.ca/enligne



Demandes en ligne

La façon simple et rapide de signaler une situation non urgente à la Ville. La collecte des ordures n'a pas été effectuée? Il y a un animal mort sur la chaussée? Un lampadaire ne fonctionne pas? Effectuez une demande en ligne. Votre requête sera traitée rapidement!



Demande en ligne

3 étapes simples!

- 1) Remplissez votre demande en ligne au www.ville.saint-lazare.qc.ca/enligne;
- 2) Obtenez un numéro de requête
N° _____ ;
- 3) Suivez l'évolution de votre demande en ligne grâce à votre numéro de requête!

Agents d'inspection

Service de l'urbanisme 450 424-8000, postes 282 ou 245

Dans le cadre de son travail, la loi permet à l'agent d'inspection de visiter et d'examiner, à toute heure raisonnable, votre propriété, ainsi que l'intérieur ou l'extérieur de votre maison, votre garage, votre abri temporaire, votre cabanon, etc. pour constater si vous respectez les dispositions relatives aux règlements municipaux. **Un inspecteur peut donc accéder à votre propriété sans aucun mandat** pour constater par exemple si vous enfoncez le règlement relatif à l'arrosage de pelouse, à la coupe d'arbre, à une installation septique, à l'entreposage, à un abri temporaire ou à tout autre règlement. Il peut également procéder à l'inspection des travaux afin de constater s'ils sont conformes au permis ou au certificat délivré.

Un agent d'inspection s'identifie au moyen d'une carte d'identité émise par la Ville.

Location

parc nature les Forestiers-de-Saint-Lazare

Service des loisirs et de la vie communautaire 450 424-8000, poste 287
lesforestiers.ville.saint-lazare.qc.ca

Location de salles

Parc nature	Accueil	Salle Les Forestiers	Chapiteau	Site	Salle Les Forestiers et chapiteau	Accueil et chapiteau
Capacité ¹	426	548	250		798	676
Résidents*						
semaine	125 \$	200 \$	150 \$	1 500 \$	265 \$	210 \$
fin de semaine ²	200 \$	350 \$	250 \$	1 500 \$	450 \$	340 \$
Non-résidents*						
semaine	250 \$	350 \$	250 \$	2 000 \$	450 \$	375 \$
fin de semaine ²	350 \$	400 \$	300 \$	2 000 \$	525 \$	490 \$
Organismes - 450 424-8000, poste 220						

Location d'équipements

Skis de fond, raquettes, traîneaux pour enfants et tubes (inclus dans les frais d'entrée).



Location centre communautaire

www.ville.saint-lazare.qc.ca/locationcentrecommunautaire

1301, rue du Bois

Service des loisirs et de la vie communautaire 450 424-8000, poste 220

Location de salles

Salle(s) Saint-Louis

Idéale pour les grandes réceptions, les mariages, les conférences, les spectacles, les pièces de théâtre et les événements nécessitant un service de traiteur, une cuisinette ou un bar, cette salle est munie de deux cloisons pour diviser la salle en trois.

Salle Saint-Louis	1/3 de la salle Saint-Louis	2/3 de la salle Saint-Louis	Complete de la salle Saint-Louis
Capacity ¹	150	290	450
Résidents*			
Weekly	115 \$	170 \$	230 \$
Weekend ²	170 \$	290 \$	400 \$
Non-résidents*			
Weekly	170 \$	230 \$	290 \$
Weekend ²	230 \$	345 \$	520 \$
Organismes - 450 424-8000, poste 220			



Salle(s) Saint-Charles

La salle Saint-Charles ne peut être louée pour une période indéterminée. Elle sera à nouveau disponible au cours de l'année 2017. Idéale pour les réunions, les cours, les ateliers, les séminaires ou les groupes de travail, cette salle est munie de deux rideaux séparateurs pouvant diviser la salle en trois selon les besoins du client.



Location des terrains extérieurs de tennis

www.ville.saint-lazare.qc.ca/location

Service des loisirs et de la vie communautaire

450 424-8000, poste 220 (terrains extérieurs de tennis)

Terrain de tennis

Pour réserver un terrain de tennis, vous devez vous y prendre 24 heures à l'avance. Il est possible de réserver une heure par jour maximum. Pour réserver le samedi, le dimanche et le lundi, vous devez réserver le vendredi avant 16 h 30. Les moins de 16 ans ne peuvent réserver un terrain après 19 h.

Location des chalets

(réservés aux OSBL et fournisseurs de service)

Service des loisirs et de la vie communautaire 450 424-8000, poste 220

Location des chalets

Parc Bédard	1591, avenue Bédard
Parc Saddlebrook	2448, rue Woodbine
Parc Westwood	2874, chemin Saint-Louis

Les chalets sont réservés aux organismes sans but lucratif (OSBL).

Coût de location : gratuit.

Nouveau résident

www.ville.saint-lazare.qc.ca/nouveauxresidents

Lettre et pochette de bienvenue

Un nouveau résident peut s'attendre à recevoir une lettre de bienvenue de la Ville de Saint-Lazare au plus soixante jours (60) jours après qu'elle ait été avisée de l'acquisition de la résidence par le nouveau propriétaire. Un résident peut, s'il le souhaite, passer chercher une pochette de documents à la réception de l'hôtel de ville. La pochette contient les renseignements pertinents à la vie quotidienne et communautaire.

Nouvelle construction

Dans le cas d'une nouvelle construction, le propriétaire peut se faire livrer un bac à déchets de 240 litres et un bac de récupération de 360 litres en communiquant avec les travaux publics au 450 424-8000, poste 250. Ces bacs gratuits demeurent la propriété de la Ville et ne peuvent être déménagés. Un deuxième bac de récupération peut être obtenu aux ateliers municipaux moyennant des frais.



Rôle d'évaluation

www.ville.saint-lazare.qc.ca/evaluation



Vous pourrez obtenir gratuitement des renseignements sur la valeur d'un immeuble, les dimensions d'un terrain, les numéros de lot et de matricule. Une requête peut s'effectuer par adresse, par numéro de matricule ou numéro de cadastre au www.ville.saint-lazare.qc.ca/evaluation.



Taxation

www.ville.saint-lazare.qc.ca/taxes

Service de taxation 450 424-8000, poste 229 ou taxation@ville.saint-lazare.qc.ca

Date d'échéance

Ces dates d'échéance sont valides pour le compte émis en février 2017 et doivent être respectées, peu importe la date à laquelle vous êtes devenu propriétaire de l'immeuble taxé.

1^{er} versement – le mardi 21 mars 2017

2^e versement – le mardi 20 juin 2017

3^e versement – le mardi 19 septembre 2017

Modalités de paiement

1. **À la réception de l'hôtel de ville au 1967, chemin Sainte-Angélique (temporaire) ou 1960, chemin Sainte-Angélique (déménagement prévu au cours de l'année 2017).**
 - En personne à la réception du lundi au vendredi aux heures d'ouverture (voir en page 2);
 - Dans la boîte aux lettres extérieure, dépôt en tout temps;
 - Par la poste à l'hôtel de Ville. Attention : prévoir un délai suffisant pour la poste.

Paiement :

- **Débit** (assurez-vous auprès de votre banque que la limite autorisée de retrait par jour de votre carte de débit est suffisante)
- **comptant**
- **chèques (postdatés acceptés).**

Veuillez inscrire le numéro de matricule à l'endos des chèques.

2. **Par Internet par le biais de votre institution financière**
Vous devez être inscrit aux solutions bancaires de votre établissement financier. Bénéficiaire : Ville de Saint-Lazare. L'appellation de la Ville peut varier selon votre institution financière (par exemple : « st-lazare » ou « saint-lazare » ou « ville » ou « municipalité »). Prévoir un délai de 3 à 5 jours avant la date d'échéance.
3. **Votre banque ou votre créancier hypothécaire paie pour vous?**
Vous devez apporter votre compte de taxes à votre créancier. N'oubliez pas! C'est votre responsabilité!

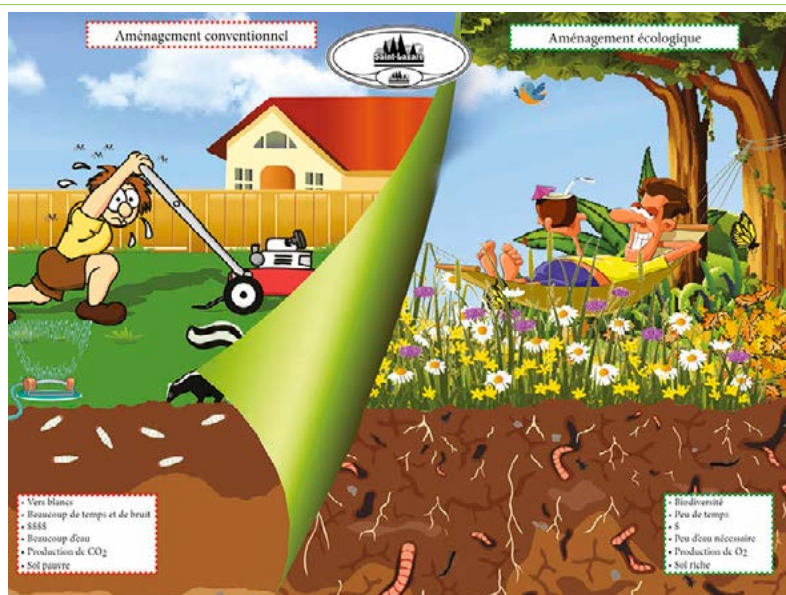
Retards

La Ville n'accorde aucun délai supplémentaire si vous payez autrement qu'à la réception de l'hôtel de ville. Pour éviter les frais d'intérêts, votre paiement doit être reçu par la Ville aux dates d'échéances indiquées sur vos bons de remise. Le montant du versement échu porte intérêt au taux annuel de **18 %**. Seuls les retardataires recevront un avis de rappel après un défaut de versement. Les abonnés à notre site Internet reçoivent une infolettre concernant les dates d'échéances de chaque versement. Abonnez-vous à www.ville.saint-lazare.qc.ca/abonnement.

La Ville ne remet pas de reçus.

Aménagements écoresponsables

Service de l'environnement www.ville.saint-lazare.qc.ca/ecologique
450 424-8000 poste 248 enviro@ville.saint-lazare.qc.ca



Le caractère boisé de la Ville de Saint-Lazare en fait un lieu de résidence de choix. Afin de préserver cette caractéristique qui lui est propre, la Ville consacre beaucoup d'énergie à protéger et maintenir ses milieux naturels, boisés et humides. Une politique environnementale et un plan directeur de conservation ont d'ailleurs été adoptés afin de mieux protéger ce patrimoine naturel de grande valeur.

Chaque résident est par ailleurs appelé à faire de même, notamment en s'inspirant de la nature quand vient le temps d'aménager sa propriété. Des plantes mal adaptées au climat et au type de sol demanderont beaucoup de soin, d'eau et d'engrais alors que des plantes indigènes ou rustiques non envahissantes s'adapteront rapidement au milieu avec un minimum d'efforts et de ressources. Il faut autant que possible conserver sur sa propriété les boisés existants intacts et le relief naturel afin de s'en inspirer pour compléter l'aménagement.

L'aménagement paysager de la caserne est d'ailleurs inspiré des principes de l'aménagement écoresponsable. La Ville invite ses citoyens à venir jeter un coup d'œil aux plantations qui s'y trouvent.

Il faut éviter l'ajout de remblai qui prive les arbres de l'apport nécessaire en eau et en oxygène, ce qui contribue à leur asphyxie et leur dépérissement. Les milieux humides sont quant à eux protégés et aucun empiétement de ces milieux n'est autorisé. L'automne venu, laissez les feuilles mortes sur le sol, déchiquetées. Les feuilles décomposées sont le meilleur engrais qui soit pour les arbres car elles contribuent à :

- Augmenter la résistance aux maladies et aux insectes ravageurs
- Stimuler la croissance de l'arbre et conserver sa vigueur
- Freiner le déclin de la santé de l'arbre
- Favoriser l'activité des organismes du sol

Arbres

www.ville.saint-lazare.qc.ca/arbres - enviro@ville.saint-lazare.qc.ca
Service de l'environnement 450 424-8000 poste 227

MESSAGE IMPORTANT: Les articles du règlement 771 portant sur l'abattage d'arbres ont été modifiés. Le diamètre des arbres pour lesquels un certificat d'abattage est requis est maintenant de 3 centimètre. Avant d'abattre tout arbre, consultez le site web de la Ville au www.ville.saint-lazare.qc.ca/abattage ou communiquez avec le Service de l'environnement au 450 424-8000 poste 227 ou par courriel à enviro@ville.saint-lazare.qc.ca

Arbres (suite)

www.ville.saint-lazare.qc.ca/arbres - enviro@ville.saint-lazare.qc.ca
Service de l'environnement 450 424-8000 poste 227

Des agents d'inspection en environnement sont disponibles pour vous conseiller sur les bonnes pratiques à adopter pour conserver vos arbres sains et sécuritaires. N'hésitez pas à poser des questions avant de faire des travaux d'aménagement paysager, d'élagage ou de remblai. Vous pourriez sauver du temps, de l'argent et surtout, vous préviendrez le dépérissement de vos arbres.

Abattage interdit sans permis

Il est interdit de couper tout arbre, qu'il soit mort ou vivant, selon les dispositions du chapitre 19 du règlement 771, sans avoir obtenu au préalable, et gratuitement, un certificat d'autorisation. Ce règlement s'applique dans tous les cas, peu importe la superficie de la propriété. Tout arbre coupé en infraction est passible d'une amende pouvant atteindre 5 000 \$, tel que stipulé dans le règlement 771 article 25 Pénalité relative à l'abattage d'arbres.

Pour obtenir un certificat d'autorisation gratuit valide pour une période d'un an veuillez :

- 1) imprimer, remplir et signer le formulaire affiché au www.ville.saint-lazare.qc.ca/abattage
- 2) Faire parvenir à la Ville le formulaire de l'une des trois façons suivantes :
 - le numériser et l'acheminer par courriel à enviro@ville.saint-lazare.qc.ca ; ou
 - le télécopier au 450 455-4712 ; ou
 - le déposer au comptoir du Service de l'environnement ; et
- 3) identifier, par un ruban ou une ficelle, le ou les arbres à couper.

Une fois le formulaire reçu, un agent d'inspection en environnement se rendra à votre domicile et évaluera les arbres à abattre. Si l'abattage est justifié, un certificat d'autorisation sera émis sur place

Acquisition d'arbres (aide financière)

La Ville offre la possibilité aux résidents de Saint-Lazare de profiter d'une subvention sous forme de remboursement du coût d'acquisition d'arbres jusqu'à concurrence de 100 \$. Obtenez les détails et remplissez le formulaire approprié au www.ville.saint-lazare.qc.ca/arbres. Vous ne savez pas quelle espèce choisir? Visitez la plantation d'arbres derrière la caserne (1800, avenue Bédard). Une soixantaine d'espèces différentes ont été plantées et identifiées.

Élagage et écimage

L'élagage ne nécessite pas de permis toutefois, l'élagage excessif et l'écimage (qui consiste à couper la tige principale) sont des gestes passibles d'amendes sévères. Ainsi, les travaux d'élagage doivent être effectués de façon à ne pas nuire à la croissance et à la santé de l'arbre. L'écimage qui consiste à couper la tige principale de l'arbre afin d'en diminuer la hauteur est également une pratique interdite. Les amendes prévues dans de telles situations peuvent atteindre 2000\$. Pour en savoir plus sur les bonnes méthodes d'élagage, consultez la fiche 9, L'élagage des arbres, sur le site Internet à ville.saint-lazare.qc.ca/fichesvertes.

Il est strictement interdit d'utiliser des éperons pour grimper aux arbres (sauf si l'arbre doit être abattu). Les blessures causées au tronc par cette technique créent une ouverture pour les insectes et les maladies pouvant faire dépérir l'arbre et le rendre moins sécuritaire.

Protection

Au chapitre « Environnement » du Règlement de zonage, tout propriétaire doit voir à la protection des arbres sur sa propriété. En effet, les résidents sont tenus de protéger adéquatement les branches, troncs et racines des arbres situés aux abords de leur habitation, garage, remise et autres constructions accessoires. Le Service de l'environnement peut exiger du requérant de tout permis de construction qu'il érige, à ses frais, une cage de protection autour de certains arbres pour toute la durée des travaux.

Bruit (nuisance)

Service de l'urbanisme
450 424-8000 postes 245 ou 282

Un bruit susceptible de nuire à la paix et la tranquillité entre 22 h et 7 h est passible d'une première amende variant entre 200 \$ et 1 000 \$ pour une personne physique et entre 400 \$ et 2 000 \$ pour une personne morale.

Le règlement sur les nuisances (830 RMH-450) prévoit des dispositions relatives au bruit, aux animaux, aux feux et à diverses autres activités susceptibles de causer un préjudice. Des amendes sont prévues. Ce règlement est « harmonisé » à celui des 23 autres municipalités de MRC de Vaudreuil-Soulanges pour en faciliter l'application conjointe par la Sûreté du Québec à l'extérieur des heures d'ouverture d'une municipalité.

Pour être en mesure d'intervenir et de donner un constat d'infraction, la Ville ou la Sûreté du Québec doit pouvoir constater l'infraction sur les lieux. Faute de preuve, le plaignant devra porter plainte officiellement par écrit. Le cas échéant, il sera appelé à témoigner devant un juge si le cas est porté devant la cour.

Renseignements et version officielle du règlement au Service de l'urbanisme, au service de la Sécurité incendie (feux) ou sur le site internet de la Ville.

Pour une intervention et faire constater une infraction
après les heures d'ouverture de la Ville : Sûreté du Québec
pendant les heures d'ouverture de la Ville : Service de l'urbanisme ou le Service de la sécurité incendie.

Collectes de 2017

www.ville.saint-lazare.qc.ca/collectes

Service des infrastructures (division des travaux publics) 450 424-8000, poste 250

Janvier

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Février

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

Mars

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Avril

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Mai

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Juin

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Juillet

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Août

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Septembre

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Octobre

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Novembre

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Décembre

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Recyclage Boîtes de carton
Déchets Encombrants

Arbres de Noël (un tour de Ville sur une période de 2 semaines)
Chasses aux trésors Ventes-débaras

Collectes de 2017

www.ville.saint-lazare.qc.ca/collectes

Service des infrastructures (division des travaux publics)

450 424-8000, poste 250

3RV

Réduire

Réutiliser

Recycler

Valoriser

Enfouir

Afin de réduire les quantités de déchets envoyés à l'enfouissement, conformément à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, la Ville propose à ses résidents de nombreux moyens de se départir des déchets de la façon la plus responsable possible. En partant du principe des 3RV, c'est-à-dire en privilégiant la réduction à la source (consommer moins et mieux), le réemploi (donner ou vendre ce que vous n'utilisez plus), le recyclage (matériaux de plastique, papier, aluminium et verre) et la valorisation (compostage domestique), il ne reste que peu de déchets qui seront enfouis.



3RV

Réduire

Réutiliser

Recycler

Valoriser

Enfouir



Chasses aux trésors communautaires



Les résidents de Saint-Lazare sont invités à déposer tous leurs articles usagés en bon état en bordure de rue afin qu'ils soient recueillis gratuitement par les membres de la communauté de 8 h à 20 h :

- le samedi 15 avril
- le samedi 21 octobre

Commencez dès maintenant à amasser vos articles en bon état! L'objectif de cet événement est d'encourager la réutilisation et le recyclage d'objets dans la communauté.

Vous pouvez publiciser gratuitement votre participation aux chasses aux trésors organisées par la Ville. Lors des chasses aux trésors les résidents sont invités à déposer tout article usagé en bon état en bordure de rue afin qu'ils soient recueillis gratuitement par les membres de la communauté. Pour y participer, remplissez le formulaire en ligne, nous publierons vos coordonnées sur le site Web. www.ville.saint-lazare.qc.ca/chasseauxtresors.

Couches lavables (aide financière)

La Ville offre la possibilité aux résidents de Saint-Lazare de profiter d'une aide financière sous forme de remboursement du coût d'achat d'un minimum de vingt couches lavables pour enfant, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 100 \$.



Pour tous les détails, consultez le www.ville.saint-lazare.qc.ca/coucheslavables



Vente-débaras

Permis : Aucun permis nécessaire

Durée de chaque vente : maximum de 3 jours consécutifs

Plage horaire permise : de 8 h à 20 h selon les dates ci-dessous, en dehors de ces dates, les ventes-débaras ne sont pas permises.

Vous pourrez publiciser gratuitement votre adresse sur le site Internet de la ville pour annoncer votre vente-débaras. La date limite d'inscription varie selon le weekend durant lequel vous tenez votre vente à www.ville.saint-lazare.qc.ca/ventesdebarras.

Vente-débaras (suite)

Week-end	3 jours consécutifs	Inscription en ligne	Date de parution de la liste des adresses sur le site web de la Ville
Mai (Patriotes)	Samedi 20 mai, dimanche 21 mai et lundi 22 mai	Du 8 mai au 16 mai	19 mai
Juin (1 ^{er} samedi)	Vendredi 2 juin, samedi 3 juin, dimanche 4 juin et lundi 5 juin	Du 23 mai au 30 mai	2 juin
Septembre (Travail)	Samedi 2 septembre, dimanche 3 septembre et lundi 4 septembre	Du 21 août au 29 août	1 septembre
Septembre (3 ^e samedi)	Vendredi 15, samedi 16, dimanche 17 et lundi 18 septembre	Du 5 septembre au 12 septembre	15 septembre

**Considérant le travail requis pour préparer la carte et la liste des adresses participantes, la Ville ne peut garantir l'affichage de votre inscription si vous ne respectez pas les dates butoirs.

Affichage

- Aucune enseigne directionnelle;
- Une seule enseigne sur le terrain de la vente (la Ville ne vend plus d'enseigne);
- Installée : max. 48 heures avant la vente;
- Enlevée : immédiatement après la vente;
- Ne doit pas entraver :
 - la circulation des véhicules routiers ou des piétons;
 - la visibilité ou la lisibilité des panneaux de signalisation de la Ville.

Recyclage 2017

www.ville.saint-lazare.qc.ca/recyclage

Chaque semaine, **le mardi**. Placez vos bacs de récupération après 19 h le lundi soir précédent la collecte et avant 7 h le jour de la collecte. Deux bacs roulants de 360 litres munis d'une prise européenne sont permis (des frais d'achat sont exigés pour le 2^e bac, informez-vous aux ateliers municipaux).

NOUVEAU : 2 collectes de cartons auront lieu le 3 janvier et le 4 juillet 2017. Visitez le site web pour les consignes.



Ne seront pas ramassés : articles, sacs ou boîtes placés à côté du bac (sauf lors des collectes spéciales).



Écocentres - matières dangereuses, encombrants, etc.

www.mrcsv.ca/ecocentre

4 écocentres dans la région : Vaudreuil-Dorion, Pincourt, Saint-Zotique et Rigaud.

Visitez le site internet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour connaître les heures d'ouverture, les adresses et les matières acceptées.

Barils récupérateurs d'eau de pluie et composteurs domestiques

La Ville offre la possibilité aux résidents de Saint-Lazare de profiter d'une subvention pouvant atteindre 50 \$ par article lors de l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie et de composteurs. Les résidents de Saint-Lazare qui se sont procuré un composteur domestique ou un récupérateur d'eau de pluie (ou les deux articles) au courant de l'année 2016 sont donc invités à remplir le formulaire approprié au www.ville.saint-lazare.qc.ca/baril ou www.ville.saint-lazare.qc.ca/compostage.

Le programme s'adresse également aux établissements autorisés, c'est-à-dire, les centres de la petite enfance, les garderies ou les établissements scolaires se trouvant sur le territoire de Saint-Lazare.



Branches 2017

www.ville.saint-lazare.qc.ca/branches

La Ville de Saint-Lazare procédera à deux collectes de branches, gratuites et sans inscription, sur l'ensemble de son territoire, soit une au printemps, vers la fin avril et une à l'automne vers la mi-octobre. Consultez le site web pour obtenir les dates précises. Les collectes s'échelonnent sur une période d'environ 2 à 4 semaines. Il n'y aura qu'un seul tour de ville (pour chacune des collectes).

Conditions pour participer à une collecte de branches

Pour être ramassées, les branches devront OBLIGATOIREMENT respecter les CONDITIONS suivantes :

- La quantité et le volume ne doivent pas excéder les dimensions permises pour cette collecte (soit 15 m long x 3 m profond x 1.5 m haut);
- Les gros bouts des branches doivent tous être placés vers la rue pour ne pas retarder les opérations de déchiquetage;
- Aucune bûche, souches et racines ne sont acceptées;
- Le diamètre des branches n'excède pas 25 cm;
- Les branches ne contiennent pas de débris/déchets (ex. : pierres, morceaux de métal, déchets végétaux);
- Les branches doivent être placées en bordure de rue au plus tard à 7 h le lundi de la collecte et au PLUS 7 jours avant.

Feuilles, aiguilles de pin et autres résidus de jardin

www.ville.saint-lazare.qc.ca/feuilles

Les détails relatifs aux collectes de feuilles seront publiés ultérieurement. Consultez le site web de la ville pour plus de détails. **Option verte : Déchiquez les feuilles ou compostez-les.**

Herbicyclage

L'herbicyclage est un moyen de diminuer les quantités de déchets : il suffit de tondre le gazon avec une tondeuse munie d'une lame déchiqueteuse et laisser les rognures au sol. D'ici quelque temps, les rognures de gazon seront d'ailleurs interdites dans les déchets domestiques.

Consulter le site internet de la ville pour obtenir un remboursement à l'acquisition d'une lame déchiqueteuse ou d'une tondeuse écologique :

www.ville.saint-lazare.qc.ca/politiqueacquisitionlames

Lames déchiqueteuses et tondeuses écologiques

La Ville offre la possibilité aux résidents de Saint-Lazare de profiter d'une subvention sous forme de remboursement du coût d'acquisition de lames déchiqueteuses ou d'une tondeuse écologique jusqu'à concurrence de :

- 25 \$ pour une lame déchiqueteuse pour tondeuse à gazon ou un ensemble de lames déchiqueteuses pour tracteur à gazon;
- 50 \$ pour une tondeuse écologique manuelle.

Obtenez les détails et remplissez le formulaire approprié au www.ville.saint-lazare.qc.ca/politiqueacquisitionlames.



Déchets domestiques 2017

www.ville.saint-lazare.qc.ca/dechetsdomestiques

Chaque semaine, **le mercredi**. Placez le bac après 19 h le mardi précédent la collecte ou avant 7 h le jour de la collecte. Un seul bac roulant de 240 litres muni d'une prise européenne.

Ne seront pas ramassés : articles, sacs ou boîtes placés à côté du bac.



Encombrants 2017

www.ville.saint-lazare.qc.ca/encombrants

Privilégiez les endroits où vous avez acheté vos encombrants puisque vous avez déjà payé un écofrais. Ensuite, privilégiez l'Écocentre. Une fois par mois, lors de la 1^{re} collecte des déchets domestiques. Placez les articles après 19 h le mardi précédent la collecte ou avant 7 h le jour de la collecte (Ex : mobilier, matelas, tapis, meuble de patio, barbecue au gaz sans la bonbonne, etc.). Un 2^e bac de 240 litres ou de 360 litres est permis.

Ne sont pas considérés comme des encombrants : les sacs de vidanges, les sacs de feuilles, les sacs de branches, les déchets de construction et de rénovation et les résidus domestiques dangereux. Tout surplus de déchets doit obligatoirement être mis dans votre 2^e bac.

Surplus ponctuels de déchets et de matières recyclables 2017

Dans les conteneurs municipaux, du lundi au vendredi pendant les heures d'ouverture (page 2). Ateliers municipaux (1875, avenue Bédard)

Présentez votre carte du citoyen.

Acceptés : sacs de déchets (aucuns sacs de feuilles), les matières recyclables et les boîtes de carton pliées.

Bacs

Dans votre entrée privée à 5 pieds (1,5 m) de la rue, couvercle fermé complètement, roues placées vers la maison, pourtour dégagé d'une circonférence de 2 pieds (ou 0,61 m) pour le bras mécanique.

Bris ou défectuosité : communiquez avec les ateliers municipaux.

Schéma de disposition des bacs : www.ville.saint-lazare.qc.ca/dechetsdomestiques.

Eau potable

www.ville.saint-lazare.qc.ca/eau

Service de l'environnement 450 424-8000, poste 248

L'eau potable distribuée par le réseau d'aqueduc municipal provient exclusivement de la nappe d'eau souterraine. Pour pouvoir profiter d'une eau de qualité en tout temps, les résidents sont invités à utiliser l'eau potable de façon responsable, qu'elle provienne d'un puits privé ou municipal, notamment en réservant l'usage de l'eau potable à la consommation humaine.

La culture du gazon est mal adaptée à notre milieu et entraîne énormément de gaspillage d'eau. Il faut remplacer autant que possible le gazon par des plantes couvre-sols plus résistantes et mieux adaptées.

Pour s'assurer que la nappe d'eau souterraine se renouvelle suffisamment avec une eau de qualité, il faut éviter à tout prix de rejeter dans l'environnement des produits toxiques (pesticides, nettoyeurs, solvants, produits du pétrole, etc.). Ces produits risquent de contaminer nos sources d'eau potable. L'usage de produits biodégradables est à privilégier, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Toilette à faible débit (aide financière)

La Ville offre la possibilité aux résidents de Saint-Lazare de profiter d'une subvention lors du remplacement d'une toilette standard par une toilette à faible débit. Le remboursement peut atteindre 50\$ par toilette remplacée et la limite est de 2 toilettes par résidence. Les photos avant et après le remplacement sont requises. Pour plus de renseignements, consultez le www.ville.saint-lazare.qc.ca/faibledebit.

Eau distribuée par les réseaux d'aqueduc de la ville

Service de l'urbanisme 450-424-8000, poste 242

urbanisme@ville.saint-lazare.qc.ca - www.ville.saint-lazare.qc.ca/eauaqueduc

Interdiction d'arrosage

Le conseil municipal peut décréter une interdiction d'arrosage dans tous les cas de nature à mettre en danger la santé ou la sécurité de la population ou à détériorer sérieusement les équipements de la Ville (sécheresse, pénurie d'eau anticipée, etc.). **Pour connaître les interdictions d'arrosage en cours, consultez le site Internet www.ville.saint-lazare.qc.ca/eau**

Amendes

Les contrevenants sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 2 000 \$.

Arrosage

Végétation existante (toute végétation qui a plus de 15 jours)

Arrosage	Type	Adresse paire		Adresse impaire	
		Lundi	Jeudi	Dimanche	Mercredi
Défendu du 1 ^{er} mai au 1 ^{er} octobre sauf durant les périodes indiquées ici	Automatique (souterrain)	de 2 h à 5 h	de 2 h à 5 h	de 2 h à 5 h	de 2 h à 5 h
	Mécanique (hors-sol)	de 21 h à 24 h	de 21 h à 24 h	de 21 h à 24 h	de 21 h à 24 h
	Manuel	En tout temps, avec une lance à fermeture automatique tenue dans la main en tout temps			

Nouvelle végétation¹ (toute végétation qui a moins de 15 jours : tourbe, ensemencement, haies, etc.)

Seulement ² du 1 ^{er} mai au 30 juin et du 1 ^{er} sept. au 1 ^{er} oct. aux périodes indiquées ici	Permis obligatoire de 20 \$ Aucun permis ne sera délivré entre le 1 ^{er} juillet et le 31 août	Automatique (souterrain)	de 2 h à 5 h Pour une période de quinze (15) jours consécutifs commençant le jour de la plantation de la nouvelle végétation
		Mécanique (hors-sol)	de 21 h à 24 h Pour une période de quinze (15) jours consécutifs commençant le jour de la plantation de la nouvelle végétation (tourbes, ensemencement, haies, etc.)

¹ Le meilleur moment pour installer une nouvelle pelouse est au printemps (fin avril, début mai) ou au début de l'automne quand les journées sont plus fraîches, humides et que les mauvaises herbes sont moins envahissantes. Tout type d'arrosage est autorisé le jour de la plantation sans restriction quant aux périodes.

² **IMPORTANT :** Pour profiter pleinement de la période de 15 jours allouée, le permis devra être émis au plus tard le 15 juin.

Voitures, murs et fenêtres

Manuel : En tout temps, pour des fins de lavage uniquement, avec une lance à fermeture automatique tenue dans la main en tout temps.

Stationnements et allées d'accès

Interdit : Sauf pour la pose d'un scellant, d'un enduit protecteur ou d'une peinture – dans ces cas seulement et avec une lance à fermeture automatique tenue dans la main en tout temps.

Piscines

Permis obligatoire : Le REMPLISSAGE COMPLET d'une piscine est autorisé à la suite de l'obtention d'un permis obligatoire de 20 \$. Vous pouvez obtenir un permis en vous présentant 72 heures à l'avance au Service de l'urbanisme du lundi au vendredi, durant les heures d'ouverture.



Engrais

Service de l'environnement 450 424-8000, poste 248

Il faut éviter d'appliquer des engrais à moins de 30 mètres de tout cours d'eau afin de limiter l'apport en phosphate. Les engrais chimiques n'apportent aucune matière organique et par conséquent, n'aident pas la vie microbienne des sols. Par ailleurs, les engrais naturels, disponibles et gratuits comme le compost ou les feuilles déchiquetées, améliorent la qualité du sol et la résistance des plantes.

Fiches vertes

www.ville.saint-lazare.qc.ca/fichesvertes

Service de l'environnement 450 424-8000, poste 248

Le service de l'environnement met à la disposition des résidents des fiches gratuites sur des sujets relatifs à l'environnement incluant la réglementation, les bonnes pratiques et des solutions. Vous pouvez les consulter sur le site Internet à www.ville.saint-lazare.qc.ca/fichesvertes.

Flore et herbes nuisibles

Service de l'environnement 450 424-8000, poste 248

www.ville.saint-lazare.qc.ca/flore

Herbe à poux

L'herbe à poux est une plante annuelle commune qui pousse généralement dans les sols perturbés ou dénudés, des mois de mai à septembre. Lors de sa floraison, le pollen libéré provoque des allergies, communément appelées rhumes des foin, chez plus d'un Québécois sur six. En empêchant les plants de fleurir, nous limitons la propagation du pollen et des semences, ce qui contribue à diminuer les symptômes d'allergies chez plusieurs d'entre nous.

La meilleure façon d'éliminer cette plante est tout simplement de l'arracher ou de la tondre tout près du sol avant la fin du mois de juillet, pour empêcher la floraison des plants.

Plantes envahissantes

Une plante envahissante est une espèce végétale non indigène qui se propage au détriment des espèces indigènes, même en milieu naturel. Il s'agit de plantes opportunistes qui profitent des perturbations du milieu pour s'installer, privant ainsi la faune des essences qui lui sont utiles.

Ne plantez pas ces plantes dans vos aménagements paysagers :

- Salicaire pourpre
- Renouée japonaise
- Érable à Giguère
- Érable de Norvège
- Nerprun
- Roseau commun (Phragmites australis)
- Berce du Caucase



Installation septique

Service de l'urbanisme
www.ville.saint-lazare.qc.ca/septiques
450-424-8000, poste 242

Inspection et vidange

Une fosse septique doit être vidangée au moins **une fois tous les deux (2) ans**. De plus, à la suite de la vidange de la fosse septique, le propriétaire doit faire parvenir une copie de sa facture de vidange à titre de preuve.

Pour effectuer une demande d'inspection qui déterminera si une vidange est nécessaire, vous devez, **AVANT le 31 octobre de l'année** :

- 1) Imprimer, remplir et signer le formulaire disponible à www.ville.saint-lazare.qc.ca/septiques;
- 2) Joindre un chèque libellé au nom de « Ville de Saint-Lazare » au montant de 60 \$;
- 3) Déposer le chèque et le formulaire en personne ou acheminer le tout par la poste au Service de l'urbanisme

Preuve de vidange

Le propriétaire peut numériser son reçu et l'acheminer par courriel à urbanisme@ville.saint-lazare.qc.ca ou le télécopier au 450 455-7913.

Entretien

Pour favoriser le bon fonctionnement de l'installation septique :

- Éviter toute circulation motorisée au-dessus de l'installation ;
- Conserver une distance de 3 m lors de la plantation d'arbres et d'arbustes ;
- Faire vidanger la fosse par un professionnel.

Foire aux questions: Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)
www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/foire-questions/faq.htm

Ligne verte 450 424-8000, poste 248

Pour toutes questions relatives à l'environnement, notamment l'entretien écologique des pelouses et autres végétaux, le compostage domestique, les produits écologiques, etc. : joignez la Ligne verte!



Jardin communautaire

www.ville.saint-lazare.qc.ca/jardincommunautaire
Service de l'environnement 450-424-8000, poste 248

Nous ne disposons pas tous de l'espace nécessaire pour cultiver un potager sur notre terrain. À nouveau en 2017, la Ville met donc à la disposition des résidents de Saint-Lazare des parcelles de terre pour jardiner.

Le jardin communautaire se veut un projet rassembleur et convivial. Aussi, toutes les personnes expérimentées ou non, jeunes et moins jeunes, qui sont intéressées à cultiver une parcelle de terre sont invitées à participer. D'ailleurs, des conseils de jardinage écologique seront régulièrement transmis aux jardinières et jardiniers.

Si le projet de jardin communautaire vous intéresse, consultez le site web de la Ville au www.ville.saint-lazare.qc.ca/jardincommunautaire.

Marche au ralenti

Service de l'environnement 450 424-8000, poste 248
ville.saint-lazare.qc.ca/marcheauralenti

Souvent inutile, toujours polluante

La Ville a élaboré un guide d'information sur les effets néfastes de cette pratique et a installé près d'une vingtaine d'enseignes dans les aires de stationnement des écoles, des garderies et des commerces pour rappeler aux automobilistes de couper leur moteur. La fiche « Marche au ralenti » est une source de statistiques éloquentes et d'information pratique sur la marche au ralenti au Canada.



Pesticides

www.ville.saint-lazare.qc.ca/pesticides

Le règlement 627 interdit l'utilisation de pesticides sur le territoire de la Ville de Saint-Lazare. Les herbicides et les insecticides sont beaucoup plus nocifs pour la santé humaine que quelques mauvaises herbes ou insectes.

En fait, même s'il ne vise qu'un insecte ou une plante en particulier, un pesticide aura non seulement des impacts dans la chaîne alimentaire, mais aussi dans tout le réseau d'interactions entre les espèces animales et végétales. La diminution des populations d'insectes pollinisateurs est d'ailleurs une préoccupation croissante dont les effets se feront aussi sentir chez les humains. Sans compter que plusieurs pesticides ont des effets dévastateurs sur notre santé.

À cet effet, plusieurs fiches vertes ont été conçues afin de sensibiliser et informer les résidents sur les meilleurs moyens d'entretenir les espaces végétalisés tout en respectant l'environnement. Si vous êtes aux prises avec des insectes ou des plantes indésirables, communiquez avec la Ligne verte pour obtenir des conseils.



Propreté du quartier

Les circulaires, les feuilles volantes et les journaux ne sont pas toujours les bienvenus dans toutes les boîtes postales, mais ce n'est pas une raison pour les jeter par terre. Les boîtes postales et les kiosques postaux de Postes Canada sont des lieux publics que vous partagez avec vos voisins ! Donnez l'exemple et rapportez le courrier non désiré à la maison où vous pourrez le recycler. La propreté, c'est l'affaire de tous.

Le même principe s'applique dans les parcs lors des joutes de soccer, etc. Veuillez ramasser vos bouteilles vides et vos tasses de café!

Activités culturelles

Service des loisirs et de la vie communautaire

www.ville.saint-lazare.qc.ca/activitesculturelles 450 424-8000, poste 217



La Ville offre une multitude d'activités culturelles qui sauront plaire à tous. Les résidents peuvent trouver les détails au www.ville.saint-lazare.qc.ca/activitesculturelles et une liste des spectacles à venir au www.ville.saint-lazare.qc.ca/spectacles.

Voici un aperçu des activités gratuites offertes par la Ville:

- Matinée culturelle Saint-Laz'Arts, ponctuellement, le dimanche après-midi;
- Spectacle en plein air Saint-Laz'Arts, des soirées estivales en juillet et août, le jeudi;
- Activités culturelles pour adultes, ponctuellement, le soir;
- Activités culturelles pour enfants, ponctuellement, le samedi.

Bibliothèque

1275, rue du Bois, Saint-Lazare J7T 3E6

450 424-8000, poste 260 biblio@ville.saint-lazare.qc.ca

	Horaire régulier	Horaire d'été du 4 juin au 17 septembre 2017
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	11 h à 21 h	10 h à 20 h
Mercredi	11 h à 21 h	10 h à 20 h
Jeudi	11 h à 21 h	10 h à 20 h
Vendredi	11 h à 21 h	10 h à 20 h
Samedi	10 h à 15 h	10 h à 15 h
Dimanche	10 h à 15 h	Fermé



Bibliothèque – dossier personnel virtuel

L'inscription à la bibliothèque doit se faire en personne. Par contre, une fois inscrit/e, vous pourrez accéder en tout temps à votre bibliothèque virtuelle et aux nouveautés, rechercher des titres, proposer des achats, effectuer des réservations, renouveler des prêts et également télécharger des livres numériques.

Activités de la bibliothèque

Heure du conte

Activité d'initiation au livre et d'éveil à la lecture par le biais de contes et de bricolages pour les enfants du préscolaire. L'enfant doit être membre de la bibliothèque pour s'y inscrire. Inscription obligatoire. L'activité a lieu le troisième lundi du mois.

Club de lecture TD

Le Club de lecture d'été TD est un programme rassembleur qui a pour objectif de transmettre à tous les enfants le plaisir de lire durant l'été. Les enfants qui s'inscrivent au Club de lecture d'été TD à la bibliothèque de Saint-Lazare reçoivent du matériel gratuit. Ils sont également invités à participer à une grande fête de clôture au Centre communautaire. Le Club de lecture d'été sera de retour en 2017.

Une naissance, un livre

Offrez à votre bébé un cadeau des plus précieux : le goût des livres et de la lecture! Pour les tout-petits, la lecture est un moment magique, habitée par une voix rassurante qui raconte des histoires merveilleuses et ouvre la porte de l'imaginaire... Dès sa naissance, offrez à votre enfant un abonnement à sa bibliothèque. Un cadeau qui embellira toute sa vie!

Lire et faire plaisir

Lire et faire lire est un projet d'envergure nationale. Une fois par semaine durant l'année scolaire, des aînés rencontrent, bénévolement, des petits groupes d'enfants dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations. **La bibliothèque de Saint-Lazare coordonne ce programme et a besoin de bénévoles pour le démarrage du programme.**

Bibliothèque

Service des loisirs et de la vie communautaire

www.ville.saint-lazare.qc.ca/activitesculturelles 450 424-8000, poste 260

Biblio-Aidants

Biblio-Aidants consiste en une série de 15 cahiers thématiques qui renseignent les proches aidants sur les maladies et les sujets auxquels ils sont confrontés. Chaque cahier présente une liste d'organismes, une sélection de sites Web pertinents et des suggestions de lecture et de films. Toute l'information qui s'y trouve a été choisie, analysée et validée par des bibliothécaires diplômés.

Soirée de jeux de société

Venez découvrir ou redécouvrir le plaisir du jeu de société? Profitez de cette activité ludique gratuite offerte en collaboration avec la bibliothèque de Saint-Lazare. C'est un rendez-vous à ne pas manquer le deuxième vendredi du mois.

Expositions d'œuvres d'art – 2017

Le premier jeudi du mois aura lieu à la bibliothèque le vernissage d'expositions variées tout au cours de l'année 2017. Les artistes de la région sont donc invités à soumettre leur candidature pour une exposition solo ou de groupe.



Carte du citoyen

450 424-8000, poste 220 www.ville.saint-lazare.qc.ca/carteducitoyen

Émise gratuitement, la carte du citoyen (avec photo) est obligatoire pour emprunter des livres à la bibliothèque, pour l'inscription aux activités culturelles, sportives et de loisir de la Ville. Elle permet également de s'inscrire en ligne. Elle permet d'accéder gratuitement aux activités plein air du parc nature les Forestiers-de-Saint-Lazare.

Pour les résidents de 13 ans et plus :

Il est nécessaire d'avoir au moins une preuve de résidence et une preuve d'identité avec photo.

Preuve de résidence acceptée : permis de conduire, compte de taxes municipales ou scolaires, factures d'un compte d'électricité ou de téléphone, etc.;

Preuve d'identité (photo) : permis de conduire, passeport, carte d'assurance-maladie, carte étudiante.

Pour les résidents de moins de 13 ans :

L'enfant doit être accompagné d'au moins un parent, faire la preuve du lien familial et avoir une preuve de résidence. Preuve d'identité acceptée : Acte de naissance, bulletin scolaire, carte d'hôpital

Validation

Le détenteur de la carte doit la faire valider annuellement sur présentation d'une preuve de résidence valide et doit renouveler sa photo tous les 5 ans.

Où se procurer ou faire valider sa carte? Service des loisirs et de la vie communautaire, parc nature les Forestiers-de-Saint-Lazare ou à la bibliothèque.



Validation annuelle
Date de renouvellement de la carte (nouvelle photo)

Camp de jour

450 424-8000, poste 217 campdejour.ville.saint-lazare.qc.ca

Inscriptions camp de jour 2017

À compter le jeudi 20 avril de 18 h 30 à 21 h au centre communautaire.

Par la suite, au centre communautaire pendant les heures d'ouverture ou à compter du vendredi 21 avril de 9 h à 16 h au parc nature les Forestiers-de-Saint-Lazare.

Pour bénéficier du tarif de pré-inscription, votre enfant devra être inscrit avant le 11 juin.

Camp de jour au parc nature les Forestiers-de-Saint-Lazare

Les camps de jour sont offerts aux enfants de 5 ans et plus. Les camps sont bilingues et seront situés au parc nature les Forestiers-de-Saint-Lazare. La Ville de Saint-Lazare se conforme aux exigences du Cadre de référence pour les camps de jour municipaux de l'Association des camps du Québec.

Porte ouverte

Un porte ouverte du camp de jour pour permettre au parent et aux enfants de rencontrer les animateurs ainsi que de visiter les installation aura lieu le 11 juin.

Programme d'accompagnement en loisirs

Le programme vise à favoriser l'accessibilité au camp de jour de Saint-Lazare aux personnes handicapées qui ont besoin d'accompagnement pour participer aux activités.

Le programme d'accompagnement permet d'offrir un accompagnateur à l'enfant. Les demandes doivent être soumises en janvier ou février, à chaque année.

Fêtes, festivals et événements

www.ville.saint-lazare.qc.ca/fetesetfestivals 450 424-8000, poste 220

Fête des neiges : 21 janvier 2017

Chaque année, la Ville offre des activités dans le cadre de la fête des neiges. Des journées d'hiver en plein air sont au menu. La fête des neiges se tiendra le 21 janvier 2017.



Cyclo-tour : le 4 juin 2017

Chaque année, le premier dimanche de juin, le Service des loisirs et de la vie communautaire organise un événement cycliste familial. Les inscriptions ont lieu dès mars. Il est possible de s'inscrire par le biais des services en ligne.

Festival Saint-Lazare au galop : 7 et 8 juillet 2017

Venez célébrer la troisième édition du Festival Saint-Lazare au Galop en famille et découvrez le monde équestre grâce aux spectacles et démonstrations équestres variés. Une panoplie d'activités ludiques et éducatives, ateliers artistiques, foires alimentaire, culturelle et équestre, manèges et spectacles musicaux sont au programme! Ne manquez pas cet événement gratuit qui attire plus de 10 000 personnes chaque année!

Fête de Noël

La Ville organise un avant-midi thématique de Noël incluant généralement un spectacle, le Père Noël et ses lutins et diverses autres activités.

Maison hantée à l'Ado'Zone

L'ado'Zone organise une maison hantée, le 31 octobre, dans le cadre de l'Halloween.

Marché de Noël

La Ville de Saint-Lazare prépare l'édition 2017 du Marché de Noël de Saint-Lazare. Pour cette occasion, la Ville de Saint-Lazare est à la recherche d'une quarantaine d'exposants de la région. Le Marché de Noël se déroulera aux environs de la fin novembre et du début de décembre. Pour de plus amples renseignements :

450 424-8000, poste 212



Inscriptions aux activités municipales

Centre communautaire, (1301, rue du Bois)
450 424-8000, poste 220 loisirs@ville.saint-lazare.qc.ca



Inscriptions printemps 2017

Jeudi 16 mars de 18 h 30 à 21 h

Inscriptions automne 2017

Jeudi 24 août de 18 h 30 à 21 h

Consultez le cahier J'y bouge, j'y vis pour connaître la liste des organismes présents aux inscriptions.

Infrastructures de loisirs et vie communautaire

450 424-8000, poste 220 loisirs@ville.saint-lazare.qc.ca

Centre communautaire

1301, rue du Bois, Saint-Lazare, J7T 3E6
Téléphone : 450 424-8000, poste 220
Télécopieur : 450 424-3246
loisirs@ville.saint-lazare.qc.ca

Complexe sportif (privé)

Le CSSL est une société en commandite et non un établissement municipal.
Service de la Ville : pour connaître les heures d'activités libres offertes par la Ville, visitez le www.ville.saint-lazare.qc.ca/cssl

Ado'Zone

450 455-8998
1591, avenue Bédard
Heures d'ouverture : du jeudi au samedi de 16 h à 22 h
Semaine de relâche et heures estivales : du mardi au samedi de 16 h à 22 h
adozone@ville.saint-lazare.qc.ca

Mission : Aider les jeunes de 12 à 17 ans dans leur parcours de vie en leur fournissant les outils nécessaires à leur réussite. Un espace leur est réservé pour étudier, s'amuser, relaxer et socialiser!

Nos services et activités : billard, soccer sur table (Babyfoot), jeux vidéo, aide aux devoirs, ateliers culinaires, soirées cinéma, ping-pong, discussions thématiques, personnes ressources.

Parc nature les Forestiers-de-Saint-Lazare

lesforestiers.ville.saint-lazare.qc.ca - 450 424-8000, poste 287

Parc nature les Forestiers-de-Saint-Lazare

2800, chemin Lotbinière, Saint-Lazare, J7T 3H9 (nouvelle adresse, même lieu!)
Téléphone : 450 424-8000, poste 287
lesforestiers@ville.saint-lazare.qc.ca

Heures d'ouverture du site : tous les jours 7 h à 23 h

Heures d'ouverture du chalet d'accueil : tous les jours de 9 h à 16 h

Heures d'ouverture selon la saison, de la piscine ou de la boutique de location de ski ou de raquette. Vérifiez le site web au lesforestiers.ville.saint-lazare.qc.ca.

La Ville de Saint-Lazare invite les différents publics à consulter le site Internet du parc nature pour connaître les horaires, les services et les tarifs à lesforestiers.ville.saint-lazare.qc.ca.

Parcs naturels

Heures d'ouverture des parcs : du lever au coucher du soleil
450 424-8000, poste 220 www.ville.saint-lazare.qc.ca/natureetpleinair

Parc naturel de la Tourbière-du-Bordelais

La tourbière de Saint-Lazare est un milieu humide unique dont la formation remonterait à plus de 8 000 ans!

La tourbière est située à l'extrémité sud-est du secteur Saddlebrook, tout au bout de la rue des Sables. Elle appartient à la Ville de Saint-Lazare qui y a installé une clôture pour bloquer l'accès aux voitures et des panneaux aux deux entrées.

Tout au long d'un trottoir de bois, des panneaux d'interprétation vous guideront dans la découverte de la faune et de la flore de ce milieu humide exceptionnel.

Procurez-vous le dépliant informatif offert gratuitement à l'hôtel de ville ou sur le site Web de la Ville au www.ville.saint-lazare.qc.ca/tourbiere et partez à la découverte de trésors naturels!

Parc Ivor-McLeod

La Ville a acquis en 2014 le boisé du lac des Dunes, c'est-à-dire 82 819,2 m² de terrain. La préservation du boisé s'inscrit entièrement dans la vision globale d'agrandir et de préserver le patrimoine naturel au profit de toute la collectivité et des générations futures.

Les résidents peuvent y pique-niquer (mobiliers urbains et bacs à déchets). La sécurité publique fait des visites régulières. La baignade est interdite.



La Pinière

La Ville de Saint-Lazare a investi 625 000 \$ pour l'agrandissement du parc de la Pinière, situé sur le chemin Lotbinière. L'ajout de ces trois lots a permis une augmentation du tiers de la superficie totale. La Pinière a donc 205 hectares de superficie, c'est-à-dire 80 hectares de plus qui sont accessibles à tous les Lazoziens.

Le parc de la Pinière est une zone de conservation qui contribue à protéger la flore et la faune de notre région et à maintenir à long terme la diversité biologique et les processus écologiques. Véritable poumon de notre région, la Pinière permet aussi aux Lazoziens de profiter de ses nombreux sentiers récréatifs : pédestre, équestre, quadiste et de ski de fond. Lisez le code de conduite et les règles de sécurité au ville.saint-lazare.qc.ca/piniere.



Parcs et espaces verts

Heures d'ouverture des parcs : de 7 h à 23 h (Sauf indication contraire)

450 424-8000, poste 220 www.ville.saint-lazare.qc.ca/parcs

Parcs-écoles

Vérifiez directement avec l'école concernée pour les heures d'ouverture

Parc Auclair, 1550, rue des Cèdres : 450 455-9311

Stationnement, aires de jeux et balançoires, basket-ball

Parc à l'Orée-du-Bois, 1355, rue du Bois : 450 455-5055

Stationnement, aires de jeux et balançoires

Parc Birchwood, 1325, rue Jolicoeur

Stationnement, aires de jeux et balançoires

Parc Forest Hill Junior, 1950, rue Chanterel: 514 798-0777

Stationnement, aires de jeux et balançoires

Parc Evergreen, 2625, rue du Bordelais : 514 798-4446

Stationnement, aires de jeux et balançoires, basket-ball

Parc Forest Hill Senior, 1449, avenue Bédard

Stationnement, aires de jeux, basket-ball

Parc des Étriers, 990, rue des Abeilles

Stationnement, aire de jeux



Parcs publics

Parc Bédard, 1591, avenue Bédard

Chalet permanent, stationnement, Ado'Zone, basket-ball, volley-ball, base-ball, tennis éclairé, panneau de pratique (tennis), aires de jeux et balançoires, toilettes sèches, fontaine, tables à pique-nique, parc de rouli-roulant, anneaux de glace, (9 h à 23 h), patinoire (9 h à 23 h), jeux d'eau (9 h à 21 h)

Parc nature les Forestiers-de-Saint-Lazare

Stationnement, aires de jeux, tables à pique-nique, fontaine, carré de sable, piscine, sentiers, patinoire, chalet et toilettes (9 h à 16 h).

Parc Blueberry Hill, rue Blueberry Hill

Stationnement, tennis et pickleball, aires de jeux et balançoires, tables à pique-nique.

Parc Brazeau, rue des Semences

Stationnement, soccer éclairé, aires de jeux et balançoires, toilettes sèches, fontaine, tables à pique-nique.

Parc de Cedarbrook, 1571, rue du Champagne

Stationnement, soccer, baseball, toilettes sèches, fontaine, tables à pique-nique

Parc des Pins, rue de la Sapinière

Aires de jeux et balançoires, fontaine, tables à pique-nique.

Parc Frontenac, 790, rue Radisson

Chalet permanent, stationnement, basket-ball, aires de jeux et balançoires, toilettes sèches, fontaine, tables à pique-nique, patinoire

Parc du Grand-Pré, 1340, rue du Parc

Stationnement, soccer, aires de jeux et balançoires, toilettes sèches, fontaine, tables à pique-nique, patinoire, chalets (roulotte hiver)

Parc Maple-Ridge, 1145, rue Maple Ridge

Aires de jeux et balançoires, fontaine, tables à pique-nique, patinoire

Parc des Tisserands, place des Tisserands

Stationnement, aires de jeux et balançoires, fontaine, tables à pique-nique

Parc de la Rhapsodie, rue de la Rhapsodie

Stationnement, aires de jeux et balançoires, fontaine, tables à pique-nique

Parcs et espaces verts (suite)

Heures d'ouverture des parcs : de 7 h à 23 h (Sauf indication contraire)

450 424-8000, poste 220 www.ville.saint-lazare.qc.ca/parcs

Parc de Saddlebrook, 2448, rue Woodbine

Chalet permanent, stationnement, soccer, basket-ball, volley-ball, base-ball, tennis éclairé, aires de jeux et balançoires, toilettes sèches, fontaine, tables à pique-nique.

Parc Saint-Robert, montée St-Robert

Stationnement, football et soccer éclairé, aires de jeux et balançoires, toilettes sèches, fontaine, tables à pique-nique.

Parc de Sand Castle, rue de Versailles

Aires de jeux, tables à pique-nique.

Parc de la Vallée-Chaline, Rue de Condora

Stationnement, soccer, tennis, aires de jeux et balançoires, panneau de pratique (tennis), toilettes sèches, fontaine, tables à pique-nique

Parc Westwood, 2876 chemin Saint-Louis

Chalet permanent, stationnement, terrain synthétique éclairés pour le football/soccer, aires de jeux et balançoires, toilettes sèches, fontaine, tables à pique-nique, anneaux de glace (7 h à 22 h)

Piscine du parc nature les Forestiers-de-Saint-Lazare

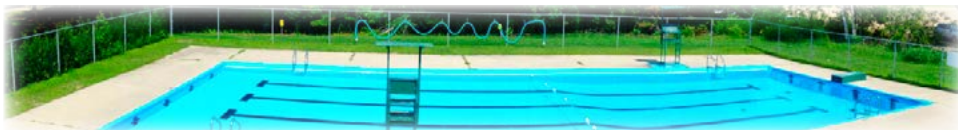
lesforestiers.ville.saint-lazare.qc.ca

Piscine extérieure du parc nature les Forestiers-de-Saint-Lazare

2800, chemin Lotbinière, Saint-Lazare, J7T 3H9 (nouvelle adresse, même lieu!)

Tel.: 450 424-8000, poste 287

Vérifier les heures d'ouverture au lesforestiers.ville.saint-lazare.qc.ca



VTT et motoneiges

www.ville.saint-lazare.qc.ca/vtt

La circulation et le stationnement de ce genre de véhicule sont strictement interdits dans les endroits publics (rues, parcs et autres terrains municipaux ainsi que les sentiers récréatifs) sauf dans le sentier officiel prévu à cet effet. Des amendes sont prévues pour ceux qui ne respectent pas la réglementation.

En cas d'infraction, des patrouilleurs, membres des organismes accrédités sont autorisés à faire respecter le règlement 637 et à émettre des constats d'infractions, équivalent à une contravention au code de la route. Une copie intégrale du règlement est disponible sur le site Web de la Ville au www.ville.saint-lazare.qc.ca/vtt ou à l'hôtel de ville de Saint-Lazare (prévoir des frais pour les copies)

Il est à noter que chaque infraction constitue une contravention séparée pour chacun des articles du règlement.

Nous vous demandons également de respecter les consignes émises par les clubs sur l'ouverture et la fermeture des sentiers en période de dégel pour éviter d'endommager les sentiers et les propriétés privées. Pour plus de renseignements, composez le 450 424-8000, poste 220.

Abat-poussière et niveleuse (rue municipale non-asphaltée)

Service des infrastructures, section travaux publics

www.ville.saint-lazare.qc.ca/nonasphaltees

450 424-8000, poste 250 - travauxpublics@ville.saint-lazare.qc.ca

Un résident peut demander que des travaux de nivelage soient effectués sur une rue non-asphaltée. Toutefois, certaines conditions météorologiques sont essentielles au succès de ces opérations. Le taux d'humidité est particulièrement important. Un sol sec empêche l'abat-poussière de bien adhérer au sol, tandis qu'une trop grande accumulation d'eau au sol (après une forte averse) encourage la formation de trous. Les travaux publics attendent donc que les conditions soient favorables avant d'effectuer l'opération, une fois la requête enregistrée par un résident. L'épandage d'abat poussière s'effectue 2 fois par année, une fois au printemps et, si nécessaire, une autre fois vers la fin août.

Circulation et vitesse

www.ville.saint-lazare.qc.ca/securiteroutiere

450 424-8000, poste 249 - infrastructures@ville.saint-lazare.qc.ca

MAXIMUM
40

Un résident peut réclamer une mesure de modération de la circulation dans son quartier avec l'appui des autres résidents du secteur. Pour amorcer une étude qui déterminera si des mesures de sensibilisation, de renforcement ou des mesures physiques permanentes peuvent être instaurées dans ce secteur, il doit remplir le formulaire de requête et le formulaire de pétition, disponibles sur le site Internet à l'adresse www.ville.saint-lazare.qc.ca/securiteroutiere. Parmi les mesures de modération de la circulation que peut instaurer la Ville, figurent la remorque radar, le dos d'âne, ou d'autres mesures visant à sensibiliser ou à réduire la vitesse.

De nouvelles limites de vitesse sont en vigueur dans certains secteurs.

Soyez prudents! www.ville.saint-lazare.qc.ca/securiteroutiere.

Covoiturage

www.covoituragemontreal.com

Rencontrez conducteurs et passagers pour partager la route en quelques clics.

À la recherche d'un conducteur ou de passagers pour partager la route?

Que ce soit pour vos déplacements quotidiens ou un trajet interurbain, partout au Québec, au Canada ou aux États-Unis, Covoiturage.ca et ses sites affiliés vous permettent de le faire en toute simplicité!

Éclairage public

Service des infrastructures

450 424-8000, poste 249 - infrastructures@ville.saint-lazare.qc.ca

Luminaire défectueux

Un luminaire brûlé ou défectueux sur le réseau routier de Saint-Lazare peut être signalé au Service des infrastructures en prenant soin de préciser le nom de la rue et l'adresse la plus près. Plusieurs demandes sont cumulées avant de mobiliser le contracteur.

Fils électriques d'Hydro-Québec

Si vous constatez un bris de fil électrique ou un fil rabaissé, ne courez pas de risque, composez le 911. De cette façon, les autorités compétentes seront prévenues et pourront établir un périmètre de sécurité. Hydro-Québec sera également prévenue. **Ne vous approchez jamais d'un fil électrique, considérez-le toujours comme sous tension. C'est une question de vie !**

www.hydroquebec.com/pannes/appeler-911.html

Déneigement du réseau municipal

www.ville.saint-lazare.qc.ca/deneigement

450 424-8000, poste 250 - travauxpublics@ville.saint-lazare.qc.ca

Prélude à l'hiver!

Pose d'une membrane

Dès l'automne, prévoyez la pose d'une membrane dans l'emprise de rue si vous êtes incommodés par les pierres concassées laissées lors des opérations de déneigement. Au printemps, il sera beaucoup plus facile de vous en départir. Elle doit être installée à 1,5 mètre du bord de la rue.

Installation des piquets

Plantez vos piquets de neige, faits de plastique seulement, à 1,5 mètre de la rue. Les piquets en métal endommagent les équipements de déneigement et peuvent causer des blessures une fois ensevelis sous la neige.

Vérification de votre aménagement paysager

L'emprise de rue doit être exempte de tout obstacle, aménagement ou installation non conforme tels que des aménagements paysagers, des roches décoratives et des têtes de gicleurs. Évitez-vous des ennuis et des surprises coûteuses!

Pose d'un abri temporaire

Vous pouvez procéder à l'installation de votre abri temporaire à partir du 15 octobre. Assurez-vous de vous conformer à la réglementation municipale. Votre abri doit être érigé sur une allée d'accès ou un espace de stationnement à une distance minimale de 2 mètres du trottoir ou de la bordure de la chaussée ou encore de la limite extérieure d'un fossé pour éviter qu'il ne soit endommagé. N'oubliez pas de le retirer au plus tard le 15 avril.

Durée d'une opération de déneigement

Nombre de km à déblayer : Près de 200 km

Dès qu'il y a une accumulation de 2,5 cm (1 pouce) de neige, 9 équipes de déneigement entreprennent leurs opérations simultanément sur le territoire, et ce, peu importe l'heure de la journée. Chaque équipe déblaie environ 20 km. Il en prend 5 heures pour déneiger complètement et une seule fois le territoire. Lors des tempêtes importantes, les équipes doivent refaire le territoire plusieurs fois sans arrêt. Les opérations de déneigement visent principalement à rendre les routes sécuritaires et à assurer une visibilité adéquate en poussant, dans certains cas, la neige à plus d'un mètre des limites de la chaussée.

Vidéos informatives

Plusieurs vidéos, tournées à Saint-Lazare, peuvent être visionnées pour en apprendre davantage sur les opérations de déneigement.

- Prélude à l'hiver
- Le résident et sa neige
- La Ville et la neige

Voir les vidéos au www.ville.saint-lazare.qc.ca/deneigement



Priorités aux artères principales

Au début de chaque opération de déneigement, les équipes donnent priorité aux artères principales puis aux rues de chaque développement résidentiel.

Sel et abrasifs

Si vous notez des éclaboussures ou un épandage anormalement élevé, n'hésitez pas à le signaler à travauxpublics@ville.saint-lazare.qc.ca. Généralement, l'opération d'épandage d'abrasifs (constitués de pierre concassée, de sable et de sel) s'effectue parallèlement aux opérations de déneigement. Sur les artères principales, la Ville épand du sel.

Pierre concassée

La pierre concassée ne représente aucun danger pour l'environnement ni la santé. Elle est utilisée pour réduire l'utilisation du sel. La Ville ne procède pas à l'enlèvement de cette pierre au printemps pour des raisons techniques et économiques. Nous demandons donc aux résidents, qui seraient incommodés par cette pierre concassée laissée dans l'emprise de rue au printemps, de prévoir à l'automne l'installation d'une membrane géotextile (à 1,5 mètre du bord de la rue) qui leur facilitera le nettoyage le printemps venu. Essayez, dans la mesure du possible, de ne pas l'installer trop près de la rue pour éviter qu'elle ne soit déchirée par les équipements de déneigement et essayez de la réutiliser année après année en pensant à l'environnement! Le nettoyage de rue se fait généralement à la fin avril, ou au début mai. Un surplus laissé dans l'emprise de rue et inconfortable peut être rapporté au atelier municipaux.

Disposition des bacs, des volumineux et arbres de Noël – dans votre entrée privée

Vous devez déposer ces items DANS VOTRE ENTRÉE PRIVÉE à 5 pieds (1,5 m) de la rue (et pas plus de 7 pieds (2 m) pour votre bac de récupération à cause du bras mécanique). NE DÉPOSEZ RIEN sur les amoncellements de neige !



Dangers importants

Visibilité réduite pour les opérateurs d'équipements

Les opérateurs sont assis très haut dans leur cabine. Leur visibilité est réduite physiquement et visuellement lors de tempêtes. Ils doivent tenir compte des véhicules qui circulent dans toutes les directions, maintenir leurs yeux sur la route dans des conditions difficiles, en respectant un dégagement de 5 pieds (1,5 m), et en essayant d'éviter tous les obstacles mis sur leur route (bac, arbre, piquet non conforme, etc.) souvent même non-perceptibles. Alors, réduisez les risques en respectant les règles !

Piquet à neige en métal INTERDIT

Les piquets en métal sont interdits. Ils endommagent les équipements, restent coincés dans les souffleurs et retardent davantage les opérations. De plus, une fois que ces piquets sont ensevelis par la neige, ils deviennent un RÉEL DANGER pour les enfants qui peuvent se blesser, se perforer un membre, le ventre et même un œil. Utilisez des piquets en plastique ou en bois et respectez un dégagement d'un 5 pieds (1,5 m) de la rue.

Châteaux de neige, igloos et glissades en bordure de rue

Nous aimerions rappeler aux parents et à leurs enfants que la construction de forts, de tunnels, d'igloos et de châteaux de neige ainsi que de glissades, incluant la planche à neige, sur les monticules en bordure de rue, constituent un réel danger. Les automobilistes et les véhicules de déneigement ont une visibilité réduite l'hiver.

et n'ont pas toujours les moyens de freiner à temps. De plus, les véhicules de déneigement peuvent ensevelir vos enfants dans leur château sans même en avoir conscience! Encouragez plutôt vos jeunes à jouer et à construire leurs structures de neige à l'arrière de la maison où leur sécurité n'est pas compromise.

Questions et préoccupations sur les heures d'ouverture de la Ville

Pour toute question relative au déneigement des routes municipales, communiquez avec les ateliers municipaux au 450 424-8000, poste 250 ou par courriel à travauxpublics@ville.saint-lazare.qc.ca.

3-1-1

Pour signaler toute urgence ou tout problème de nature municipale à l'extérieur des heures d'ouverture de la ville, soit les soirs et les fins de semaine, composez le 3-1-1.

Domage à la propriété

Piquets, clôtures, arbustes, roches décoratives, abri temporaire, têtes de gicleurs, etc.

La bonne planification de vos aménagements et la connaissance des règlements municipaux sont essentielles afin d'éviter des surprises coûteuses lors de ces opérations. Avant toute construction, rénovation, installation (abri temporaire, clôture, muret, piquet, luminaire, etc.), aménagement paysager (plates-bandes, arbustes, roches décoratives, têtes de gicleurs, etc.), il est essentiel que vous consultiez le Service des infrastructures pour connaître les limites permises pour toutes ces installations en marge de votre terrain.

Toutefois, si lors des opérations de déneigement, vous constatez des dommages à votre propriété, veuillez immédiatement en aviser la Ville au 450 424-8000, poste 250 ou travauxpublics@ville.saint-lazare.qc.ca afin qu'elle puisse constater les dommages sur les lieux. Nous vous informerons alors de la procédure à suivre afin que votre demande soit traitée de façon appropriée. Les réparations se font généralement au début du printemps.

Route de la Cité-des-Jeunes, route Harwood et route 201

Ces routes appartiennent à Transports Québec. Elle ne sont pas entretenues par la Ville. Pour communiquer avec le Centre de services de Vaudreuil de Transports Québec au 3600, route de la Cité-des-Jeunes à Vaudreuil, composez le 450 455-6109.

Déneigement résidentiel

Dépôt de neige dans la rue

Il est interdit de déposer ou d'accumuler de la neige, de la glace et/ou des déblais en bordure de route, dans la rue ou tout autre endroit public. Avisez votre entrepreneur !

Heures de déneigement

Nous comprenons que lors de tempêtes importantes, certains horaires de travail ne permettent pas à tous de déneiger leur entrée à une heure « dite » raisonnable. Nous demandons toutefois à tous de faire preuve de bon jugement, de tolérance, de compréhension et de patience. La courtoisie, ça fait du bien!

N'encombrez pas les poteaux d'incendie

Il est défendu d'obstruer, de gêner ou de nuire à l'accès, à l'entretien, à la réparation, au déneigement, à la visibilité et à l'utilisation des poteaux d'incendie en cas d'incendie. Si vous apercevez un poteau d'incendie dont l'accès est restreint, avisez-nous immédiatement au 450 424-8000, poste 250. Nous la ferons dégager immédiatement. Merci de penser sécurité pour tous et en tout temps!

Adresse visible pour les services d'urgence ?

N'oubliez pas de dégager votre adresse pour faciliter la vie aux services d'urgence.



Nettoyage de rues

Service des infrastructures, section travaux publics
450 424-8000, poste 250 - travauxpublics@ville.saint-lazare.qc.ca
www.ville.saint-lazare.qc.ca/nettoyageduprintemps

Le nettoyage printanier de plus de 500 rues municipales débute au printemps. La priorité est accordée aux artères principales. Les routes secondaires sont ensuite nettoyées. Les travaux consistent principalement à repousser le sable et la pierre concassée en bordure de rue. Le sable et la pierre ne sont pas ramassés. À la fonte complète des neiges, l'entrepreneur en déneigement effectue une tournée pour réparer les dommages et ensemençer l'emprise municipale si nécessaire.

Nids-de-poule

Service des infrastructures, section travaux publics
450 424-8000, poste 250 - travauxpublics@ville.saint-lazare.qc.ca
www.ville.saint-lazare.qc.ca/nidsdepoule

Dès que la température le permet, deux tournées systématiques du réseau routier sont effectuées au printemps pour colmater les nids-de-poule. Une première pour colmater les trous temporairement jusqu'à ce que la température permette une réparation permanente lors du second tour. Tout nid-de-poule non-colmaté peut être signalé au Service des infrastructures, division travaux publics en prenant soin d'indiquer la rue sur laquelle le nid-de-poule se situe et l'intersection la plus proche.

Renseignements concernant les routes provinciales
Transport Québec - Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie
450 455-6109 - dtom@mtq.gouv.qc.ca



Réseau routier provincial

Route de la Cité-des-Jeunes, route Harwood, route 201
Transport Québec - Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie
180, boulevard d'Anjou, bureau 200,
Châteauguay (Québec) J6K 1C4
450 698-3400
dtom@mtq.gouv.qc.ca

Pour contacter le Centre de services de Vaudreuil de Transports Québec au 3600, boul. de la Cité-des-Jeunes à Vaudreuil, composez le 450 455-6109.

Rinçage des réseaux d'aqueducs

450 424-8000, poste 250
www.ville.saint-lazare.qc.ca/rincage

Réseau d'aqueduc Sainte-Angélique

Chaque année, la Ville procède au rinçage complet des conduites de ce réseau d'aqueduc en deux phases, généralement :

1. **À l'automne :**
à l'est de la rue du Bordelais et de la montée Saint-Robert.
2. **Au printemps :**
à l'ouest de la rue du Bordelais et de la montée Saint-Robert.

Réseaux d'aqueducs de Saddlebrook et Saint-Louis

Deux fois par année, la Ville procède au rinçage complet des conduites de ces réseaux d'aqueduc **au printemps et à l'automne.**



La Ville a concocté une vidéo explicative du rinçage d'aqueduc.
Visionnez-la au www.ville.saint-lazare.qc.ca/rincage.

Chaque année, la Ville procède au rinçage complet des conduites des réseaux d'aqueduc en deux phases, généralement au printemps et à l'automne. Cette opération de rinçage unidirectionnel vise à éliminer les dépôts dans les conduites et ainsi assurer le maintien de la bonne qualité de l'eau potable. Pour réaliser le rinçage efficacement, on force l'écoulement de l'eau dans une seule direction dans les conduites vers de nombreux poteaux d'incendie sélectionnés, et les travaux s'étalent sur une période d'environ (3) trois semaines. L'opération peut affecter temporairement la limpidité et la pression de l'eau. Même si l'eau est colorée, celle-ci n'affecte pas la qualité de l'eau. C'est pourquoi, lors de la période de rinçage, nous demandons généralement aux résidents qui constatent une eau anormalement trouble de bien vouloir la faire couler durant quelques minutes jusqu'au rétablissement de la situation. La prochaine période du rinçage sera annoncée comme à l'habitude sous forme de publicité dans un journal francophone et dans un journal anglophone et dans l'infolettre, aux abonnés du site Internet de la ville. Pour obtenir l'avis électronique, abonnez-vous à www.ville.saint-lazare.qc.ca/abonnement.

Stationnement de nuit

www.ville.saint-lazare.qc.ca/stationnement

Entre 0 h et 7 h du 15 novembre d'une année au 1 avril de l'année subséquente, le stationnement est interdit sur toutes les voies publiques ou chemins publics sur l'ensemble du territoire de Saint-Lazare. La Sûreté du Québec applique ce règlement, **à l'exception des endroits où le règlement le permet (signalisation)**.

Transport adapté

450 424-0744 — www.transportsoleil.qc.ca

Transport Soleil est un organisme à but non lucratif, fondé en 1988 par un groupe de bénévoles et d'organismes. Transport Soleil offre un service de transport adapté pour toute personne limitée dans l'accomplissement d'activités normales et qui, de façon significative et persistante, est atteinte d'une déficience physique, intellectuelle ou qui utilise régulièrement une orthèse ou une prothèse ou tout autre moyen pour pallier son handicap. Toute personne qui, à cause de son handicap, ne peut utiliser les transports en commun réguliers, peut bénéficier de ce service.

Marche à suivre

Vous devez remplir une demande d'admission afin d'ouvrir votre dossier. Par la suite, la demande est soumise au Comité d'admission qui étudiera la demande en respectant les critères d'admission établis par le Ministère des Transports du Québec. Lorsque la demande est approuvée, une lettre vous est envoyée avec un dépliant et votre carte de membre.

Pour réserver :

Vous pouvez joindre Transport Soleil du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h. Un délai de 24 heures est requis. La boîte vocale peut également recueillir les annulations de transport en tout temps.

Horaire : Lundi, mardi, mercredi : de 7 h à 19 h — jeudi, vendredi, samedi : de 7 h à 22 h

Transport en commun

Renseignements - CIT La Presqu'île - 450 424-2485
www.citlapresquile.qc.ca — info@citlapresquile.qc.ca

L'horaire du circuit d'autobus n° 51 de Saint-Lazare, les tarifs, points de vente des titres de transport ainsi que les liaisons et les transferts possibles entre le train et l'Express A-40, sont disponibles sur le site Internet de la Conseil Intermunicipal de Transport (CIT) La Presqu'île.

Alarme (fausse)

www.ville.saint-lazare.qc.ca/systemealarme

Un constat d'infraction est émis à la 2^e fausse alarme (incendie, intrusion). Tout déclenchement pour cause de défectuosité, de mauvais fonctionnement ou de mauvaise utilisation constitue une infraction et rend l'utilisateur passible d'une amende prévue à la réglementation municipale. Cette amende varie entre 100 \$ et 4 000 \$.

Des déplacements inutiles et coûteux

Notons que la majorité des alarmes qui nécessite un déplacement s'avèrent non-fondées. Les déplacements inutiles et l'attente de l'arrivée de la personne responsable de l'immeuble demeurent une perte de temps importante pour le personnel d'urgence (policiers, pompiers, etc.) qui doit être utilisé pour de vraies urgences. Ces déplacements ont des conséquences financières et sociales importantes.



Avertisseur de fumée

www.ville.saint-lazare.qc.ca/avertisseurdefumee

450 424-8000 poste 207 - incendies@ville.saint-lazare.qc.ca

L'installation d'un avertisseur de fumée est obligatoire à chaque étage de tous les logements habités (résidences) incluant le sous-sol. Les avertisseurs de fumée doivent être raccordés les uns aux autres de façon permanente à un circuit électrique de manière à déclencher automatiquement le système dans tout le bâtiment pour prévenir les occupants d'une situation d'urgence-incendie. **Ceux-ci doivent également être munis d'une pile de secours.**

- Vérifiez-les tous les mois en appuyant sur le bouton pendant quelques secondes ;
- Remplacez la pile de vos avertisseurs de fumée deux fois par année (aux changements d'heure) ;
- Nettoyez chaque avertisseur de fumée avec un linge doux ou avec un aspirateur au moins une fois par année ;
- Ne retirez pas la pile des avertisseurs de fumée qui se déclenchent trop souvent, aérez plutôt la pièce ou installez les avertisseurs de fumée à d'autres endroits. La plupart des nouveaux avertisseurs de fumée sont munis d'un bouton pause. En appuyant sur celui-ci, l'avertisseur de fumée met l'alarme en pause quelques minutes et se réarme automatiquement ;
- Veillez à remplacer votre avertisseur tous les 10 ans.

Bien que le Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Lazare vous recommande l'installation de détecteur d'incendie (fumée, chaleur) reliés à une centrale de surveillance, ceux-ci ne doivent pas remplacer les avertisseurs de fumée local exigé par le code du bâtiment.



Avis d'ébullition et levée

450 424-8000 poste 235 - infrastructures@ville.saint-lazare.qc.ca

La Ville peut émettre un avis :

Si l'interruption locale de l'eau distribuée par un réseau d'aqueduc municipal est nécessaire

La Ville émet un avis d'ébullition à titre préventif dans le cas où un bris ou des travaux, planifiés ou non, auraient nécessité d'interrompre la distribution de l'eau distribuée par un réseau d'aqueduc municipal (réseau Sainte-Angélique, Saddlebrook ou Saint-Louis).

Si les résultats d'un échantillon d'eau traitée prélevé sur un réseau sont non-conformes

La Ville émet un avis d'ébullition à titre préventif si les résultats d'un échantillon d'eau traitée et prélevé sur un réseau d'aqueduc municipal (réseau Sainte-Angélique, Saddlebrook ou Saint-Louis) s'avéraient non-conformes. Ces résultats sont communiqués à la ville par le laboratoire indépendant et accrédités du MDDEFP qui effectue les tests sur les échantillons.

La Ville vous informe en utilisant les moyens suivants :

Accroche-porte

Dans tous les cas où un avis d'ébullition est émis localement ou pour l'ensemble des usagers d'un réseau d'aqueduc municipal, la Ville distribue des accroche-portes aux résidences touchées.

Alerte à la communauté

La Ville de Saint-Lazare s'est dotée, depuis près d'un an, d'un système d'Alerte à la communauté afin de joindre ses résidents, ses commerces, ses écoles, ses garderies et ses organismes en cas d'urgence ou de situations affectant leur qualité de vie. Si vous venez d'emménager à Saint-Lazare ou que vous n'êtes toujours pas inscrits, il est toujours temps de s'y inscrire. Vous pouvez également opter pour l'option message texte ou courriel. L'abonné aura le choix de recevoir le message dans la langue de son choix (en français ou en anglais). Pour vous inscrire et pour de l'information : www.ville.saint-lazare.qc.ca/alertealacommunaute ou par : 450 424-8000, poste 290

Message enregistré au poste 315

Dans tous les cas où un avis d'ébullition est émis localement ou pour l'ensemble des usagers d'un réseau d'aqueduc municipal, la Ville enregistre un message sur le poste téléphonique 315 (450 424-8000).

Infolettre (courriel)

La Ville **n'achemine pas** une infolettre dans le cas d'un avis d'ébullition émis localement ou qui ne touche qu'un petit secteur. La Ville achemine une infolettre **seulement** si tous les usagers ou un très grand nombre d'usagers d'un réseau d'aqueduc municipal sont touchés par un avis d'ébullition. Notons que la Ville a trois (3) réseaux d'aqueducs soit ceux de Sainte-Angélique, Saddlebrook et Saint-Louis. Le réseau Sainte-Angélique dessert environ 4 800 résidences, celui de Saddlebrook environ 1 200 et celui de Saint-Louis un peu plus de 300. Les autres résidences sont desservies par des puits privés ou un aqueduc privé qui ne relèvent pas de la responsabilité de la ville.

Affiches aux entrées de la Ville et aux entrées des secteurs résidentiels

Si l'ensemble des usagers d'un réseau sont touchés, la Ville installe également des affiches aux entrées des secteurs résidentiels et à certaines entrées de la Ville selon le réseau visé par l'avis.

Site Internet

La Ville met son site à jour www.ville.saint-lazare.qc.ca/avisdebullition

Vidéos informatives

Des vidéo informatives concernant les avis d'ébullition sont disponibles sur le site web :

- Les avis d'ébullition
- Les précautions à prendre lors d'un avis d'ébullition
- Comment suis-je informé d'un avis d'ébullition

Extincteurs portatifs

www.ville.saint-lazare.qc.ca/extincteur

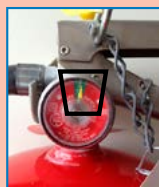
450 424-8000, poste 207 - incendies@ville.saint-lazare.qc.ca

Inspection annuel par les propriétaires résidentiels, de bâtiments commerciaux ou publiques.

- Une fois par mois, l'extincteur doit être renversé et secoué pour éviter que la poudre qu'il contient ne devienne compacte.
- Dès qu'un extincteur a été utilisé, même partiellement, il doit être rechargé et non réutilisé s'il s'agit d'un extincteur portatif jetable.
- Lorsque vous constatez qu'un extincteur portatif est endommagé, si la jauge indique une pression trop forte ou trop faible ou si la goupille est manquante, faites-le vérifier par une firme spécialisée.



- Emplacement adéquat
- Vérification du tuyau
- Vérification du manomètre
- Nettoyage complet de l'appareil
- Recharge (s'il y a lieu)



Assurez-vous d'une pression adéquate du manomètre



Vérifiez le bon positionnement de la goupille



Faites bouger l'agent extincteur (poudre) en tapant le fond

Inspection et entretien par une firme spécialisée pour les bâtiments commerciaux ou publiques.



Entretien tous les 6 ans

- Vérification de la poudre
- Vérification générale de l'appareil
- Recharge



Test hydrostatique, firme spécialisée : tous les 12 ans

- Résistance du cylindre à pression
- recharge

Attention aux colporteurs sans scrupule qui sonnent à votre domicile. Chaque année, des histoires frauduleuses sont rapportées aux municipalités.

Voici ce que vous devez savoir :

- Les municipalités ne mandatent aucune entreprise pour faire des inspections d'extincteurs portatifs dans les résidences unifamiliales.
- La présence d'un extincteur portatif dans une résidence unifamiliale n'est généralement pas obligatoire par réglementation municipale, mais fortement suggérée.
- Dans tout bâtiment où des extincteurs portatifs sont requis par réglementation, les propriétaires sont bien informés de confier le travail d'inspection et d'entretien à des entreprises sérieuses et réputées ayant une adresse commerciale connue.
- L'entretien d'un extincteur portatif non jetable à base de poudre ABC, qui est en bon état, doit être effectué tous les six ans depuis sa date de fabrication, et non annuellement.

Source : Comité régional de prévention des incendies du Suroît (CRPIS)

Feu d'artifice

www.ville.saint-lazare.qc.ca/feuxdartifice

450 424-8000, poste 207 - incendies@ville.saint-lazare.qc.ca

Il est strictement interdit d'utiliser des pièces pyrotechniques sur le territoire de Saint-Lazare sans l'obtention préalable d'un permis sous réserve de certaines conditions :

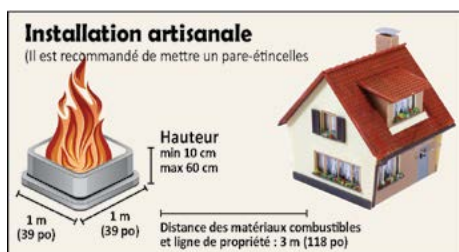
- Une superficie minimale de 900 mètres carrés est requise;
- la base de lancement doit être située à une distance minimale de 15 mètres de toute matière combustible et de toute ligne de propriété;
- les spectateurs doivent être tenus à plus de vingt (20) mètres de toutes pièces pyrotechniques;
- un réservoir d'eau, un boyau d'arrosage, un extincteur à eau ou un extincteur à poudre 10ABC doit être accessible sur le site;
- la demande de permis doit être présentée au moins 15 jours avant l'utilisation de la pièce pyrotechnique.

Feu en plein air

450 424-8000, poste 207

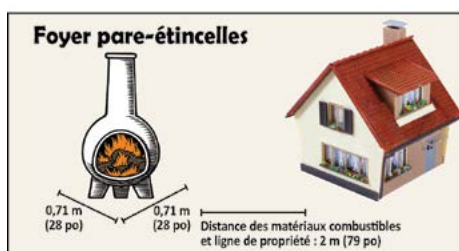
incendies@ville.saint-lazare.qc.ca - www.ville.saint-lazare.qc.ca/feuaciellouvert

À Saint-Lazare, il est toujours interdit de faire un feu à ciel ouvert sauf en territoire agricole à des fins d'agriculture. Pour ce faire, une demande de permis doit être faite et un permis préalablement délivré. Il est possible de faire des feux en plein air (feux récréatifs) sans permis aux conditions suivantes :



Allumer le feu dans un contenant incombustible d'une superficie maximale d'un mètre carré et d'une hauteur minimale de 10 cm et d'une hauteur maximale de 60 cm;

Le placer à une distance minimale de 3 mètres de toutes matières combustibles et de toute ligne de propriété;



Allumer le feu dans un contenant incombustible d'une superficie maximale de 0,5 mètre carré conçu à cet effet, pourvu d'une cheminée et d'un pare-étincelles; le placer à une distance minimale de 2 mètres de toutes matières combustibles et de toute ligne de propriété.

Combustible

Les seuls combustibles autorisés sont le bois et l'un de ses sous-produits, le papier. Il est interdit de brûler des herbes, des rognures de gazon, des feuilles mortes, des aiguilles de pin, des ordures ménagères et tout autre matériel.

En tout temps :

- le feu doit être surveillé;
- le feu doit être contenu à l'intérieur de l'installation;
- vous devez avoir en votre possession les moyens requis pour assurer une extinction complète du feu, dans les meilleurs délais;
- vous ne devez jamais compromettre la vie, la sécurité ou l'intégrité de la propriété de toute personne.

Fumée nuisible

Constitue une nuisance et est prohibé le fait, par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble, d'allumer, de faire allumer ou de permettre que soit allumé un feu de quelque genre que ce soit dont la fumée ou les cendres se répandent sur la propriété d'autrui.

Patrouilles

Renseignements : 450 424-8000, poste 208



Patrouille communautaire

Le but de ce service est d'assurer une qualité de vie et une quiétude aux résidents de Saint-Lazare. Ainsi, la patrouille communautaire favorise l'accès sécuritaire aux lieux publics, aux parcs, aux terrains de jeux, aux édifices publics. Elle circule également dans les rues, sur les pistes cyclables et tous autres endroits fréquentés par les résidents.

Les patrouilleurs contribuent ainsi aux efforts de la Sûreté du Québec afin de freiner le vandalisme et la criminalité. Les patrouilleurs travaillent également en collaboration avec le service de la sécurité incendie et de la sécurité publique de la Ville.

Les patrouilleurs ont le mandat d'assurer le respect de certains règlements municipaux, en particulier ceux relatifs aux nuisances et aux stationnements, et ils émettent des contrats d'infraction aux contrevenants, les cas échéants.

Les patrouilleurs sont vêtus d'un uniforme et ont des véhicules bien identifiés.

Patrouille équestre

La Ville autorise la compagnie Sûreté Cavalerie Inc. à assurer le service de patrouille équestre afin d'accompagner les patrouilleurs du club équestre Les Forestiers dans leur travail de surveillance des sentiers. En ce sens, ceux-ci sont autorisés à délivrer, au nom de la Ville, un constat pour toute infraction aux dispositions du règlement 637 sur l'utilisation des parcs.



Patrouille d'Halloween

Chaque année, afin d'assurer la sécurité des enfants qui sillonneront les rues lors de la soirée d'Halloween, le 31 octobre, les pompiers de Saint-Lazare patrouilleront les rues de Saint-Lazare.

Les parents et enfants pourront identifier facilement les pompiers puisqu'ils utiliseront des véhicules d'urgence et des véhicules de la ville munis d'un gyrophare vert placé en évidence sur le toit. N'hésitez pas à faire appel à leurs services à tout moment. Les patrouilles commenceront vers 17 h et se poursuivront jusqu'à 21 h.

Les enfants doivent :

- être accompagnés d'un adulte;
- passer l'Halloween dans les quartiers qu'ils connaissent bien;
- se tenir loin des animaux errants;
- regarder de tous les côtés avant de traverser la rue;
- porter des vêtements chauds de couleurs vives ou faits de tissus réfléchissants;
- porter une lampe de poche;
- éviter les masques qui gênent la vue (opter pour le maquillage), les capes et les pantalons trop longs qui peuvent les faire trébucher ou les blesser.

Les parents doivent :

- accompagner les enfants;
- vérifier toutes les friandises;
- signaler tout bonbon suspect à la police.



Pompiers premiers répondants

450 424-8000, poste 215

incendies@ville.saint-lazare.qc.ca

Le Service de la sécurité incendie a pour mission d'assurer les mesures de prévention et de planification pour la lutte contre les incendies. Tous les pompiers de la Ville ont reçu la formation obligatoire selon les normes du ministère de la Sécurité publique ainsi que la formation de premiers répondants leur permettant également d'intervenir rapidement avant l'arrivée des services ambulanciers dans des situations d'urgences vitales selon les protocoles établie par l'agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie (ASSS). Deux pompiers sont affectés à cette tâche en tout temps à la caserne.

Le rôle du Service incendie consiste à :

- Protéger la vie, les biens, l'environnement et porter secours à toute personne en danger, incluant les interventions médicales dans des situations où la vie est en danger (arrêt cardiaque, noyade, obstruction respiratoire, hémorragie externe sévère, perte de conscience, etc.) ;
- Favoriser la prévention afin de réduire et prévenir l'occurrence d'un sinistre ;
- Former et maintenir à jour les compétences du personnel afin que les interventions soient efficaces, professionnelles et sécuritaires.

Il consiste également à faire appliquer la Loi, entre autres par l'entremise de :

- visites de conformité des résidences dans le cadre du programme de vérification des avertisseurs de fumée ;
- visites et exercices d'évacuation dans les écoles et les garderies ;
- visites de prévention dans les bâtiments commerciaux et publics.

Sensibilisation

Le Service organise annuellement de nombreuses activités de sensibilisation et d'éducation du public, incluant :

- la journée porte ouverte à la caserne dans le cadre de la Semaine de prévention des incendies (début du mois d'octobre) ;
- les kiosques d'informations et de sensibilisation lors d'événements tenus par la Ville (par exemple les Fêtes de Saint-Lazare en juin-juillet, la journée de la Famille en septembre, etc.) incluant des informations sur :
 - les avertisseurs de fumée ;
 - les feux à ciel ouvert, d'artifice et de joie ;
 - le ramonage de cheminée ;
 - les dangers d'un sapin de Noël naturel ;
 - la visibilité des adresses civiques pour localiser une propriété en cas d'incendie ;
 - le changement des piles des avertisseurs lors du changement d'heure ;
 - réservoir et bonbonne de propane ;
 - mesures de prévention pour les personnes à mobilité réduite ;
 - Comment sécuriser l'intérieur d'une maison ;
 - Dégagement des bornes fontaine (enneigement et herbes hautes) ;
 - l'activité « Pompier d'un jour » ;
 - les patrouilles de sécurité le soir de l'Halloween ;
 - la participation au CRPIS (Comité régional de prévention des incendies du Suroît)



Propane (réservoir et bonbonne)

www.ville.saint-lazare.qc.ca/propane

450 424-8000, poste 242

L'installation d'un réservoir et/ou d'une bonbonne de gaz à titre d'équipement accessoire est permise seulement dans la cour latérale à une distance maximale de deux (2) mètres du bâtiment, dans la marge arrière ou dans la cour arrière. Elle doit respecter une distance minimale de 2 mètres des limites de propriété. Un seul réservoir ou bonbonne excluant la bonbonne pour la piscine (capacité maximale de 3 000 litres) est autorisé par habitation. Le Service de l'urbanisme peut répondre aux questions supplémentaires.

Sécurité routière

www.ville.saint-lazare.qc.ca/articlespromotionnels

450 424-8000, poste 208 -

Articles réfléchissants

La Ville subventionne 50 % du coût des vestes réfléchissantes (dossards) et des brassards qu'elle fait produire.

Coût : dossard : 4 \$ brassard : 1 \$

En vente

Bibliothèque (comptoir), 1275, rue du Bois

Centre communautaire (réception), 1301, rue du Bois

Hôtel de Ville (réception), 1960, chemin Sainte-Angélique.

Surveillance des parcs

www.ville.saint-lazare.qc.ca/parcs

Service de la sécurité publique et de la sécurité incendie 450 424-8000, poste 208

Dans le but de prévenir le vandalisme et de protéger les infrastructures municipales, des caméras de surveillance sont installées dans certains parcs.



Urgence

3-1-1

Pour joindre les services municipaux en tout temps et particulièrement à l'extérieur des heures normales d'ouverture pour signaler toute urgence ou tout problème de nature municipale (bris d'aqueduc, déneigement, abrasifs, faire couper l'alimentation en eau potable sur votre propriété en cas d'urgence, etc.)

9-1-1

Pour toute autre urgence où la vie est en danger, composez le 9-1-1

Police

En cas d'urgence, composez le 911.

24 heures par jour : 310-4141

de votre téléphone mobile : *4141

Sûreté du Québec

Vaudreuil-Soulanges Ouest

551, route 201, Saint-Clet (Québec) J0P 1S0

Téléphone : 450 456-3883 Télécopieur : 450 456-3804

Anniversaire des entreprises

www.ville.saint-lazare.qc.ca/anniversairedescommerces

Une entreprise qui détient un permis d'occupation commercial de la Ville peut faire paraître un article gratuit dans une publication municipale à sa 1^{re} année d'anniversaire en affaires et ensuite à chaque tranche de 5 ans.

L'article, qui peut être accompagné d'une ou de plusieurs photographies, doit souligner, annoncer ou rapporter un événement ou une activité qui s'applique à une « date anniversaire » du commerce ou de l'entreprise. La Ville désire mettre en valeur les entreprises qui célèbrent leur première année de service à la communauté ainsi que toutes les tranches anniversaires de 5 ans. **Une entreprise pourra donc souligner son anniversaire la pres première année de service ainsi que la 5^e, 10^e, 15^e, 20^e, 25^e, et ainsi de suite.**

L'entreprise doit remplir une demande en ligne. La Ville se réserve le droit de vérifier et de valider les informations soumises, d'accepter ou de refuser une application non conforme et de choisir le moment de parution de l'article selon l'espace disponible dans une publication municipale.



Association des gens d'affaires de Saint-Lazare

www.agasl.com

Devenir membre

Vous pouvez y télécharger en format PDF le formulaire à remplir et à retourner. Pour devenir membre de l'Association des gens d'affaires de Saint-Lazare, visitez www.agasl.com.



Économie locale

Marchés publics

Le marché public Saint-Lazare

Le marché public Saint-Lazare est une association citoyenne sans but lucratif. Il permet aux résidents de Saint-Lazare de se procurer une gamme de produits agricoles frais et de produits artisanaux dans un rayon de moins de 50 km.

Les mardis : fin mai à fin septembre 15 h 30 à 20 h 30

Endroit : rue Poirier

Renseignements

www.marchepublicsaint-lazare.ca

Coordonnateur du marché :

Isabelle Juvien : 514 627-5005 - isajuvien@videotron.ca

La coordonnatrice est la seule responsable.

Marché gourmet en ligne à l'année

Le Marché Gourmet de Vaudreuil-Soulanges en ligne offre des centaines de produits locaux de qualité directement de près de 40 producteurs de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et des environs, et ce, à l'année. Chaque semaine, faites votre marché sur le site Internet bien assis au chaud à la maison ou au travail. Cliquez, commandez et cueillez votre commande au point de chute le mardi suivant.

www.marchegourmet.ca

Marché écolocal de la Coop CSUR

Le but est de rendre accessible les produits écologiques des environs à la population de Vaudreuil-Soulanges en créant un lien direct entre consommateurs et producteurs dans le but d'encourager le développement régional, l'esprit de communauté, de solidarité et de responsabilité environnementale.

Dépôt des produits à Saint-Lazare : Source d'Entraide

marche.csur.ca

514-360-3361



Permis d'occupation

450 424-8000, poste 242 - urbanisme@ville.saint-lazare.qc.ca

Certificat d'occupation commerciale

Un permis est nécessaire pour exploiter une entreprise à la maison. Une demande d'étude de dossier doit être déposée pour déterminer si la zone et le règlement permettent le type d'usage. Le coût unique du permis est de 25 \$.

Qu'est-ce qu'un OSBL?

Une personne morale sans but lucratif, aussi appelée organisme sans but lucratif (OSBL) ou organisme à but non lucratif (OBNL), est un groupement d'individus qui poursuivent un but à caractère moral ou altruiste et qui n'ont pas l'intention de faire des gains pécuniaires à partager entre les membres. Une telle personne morale est une entité juridique distincte. À ce titre, elle détient des droits et des obligations qui lui sont propres.

Une personne morale sans but lucratif exerce des activités sans but lucratif dans les domaines culturel, social, philanthropique, national, patriotique, religieux, charitable, scientifique, artistique, professionnel, athlétique, sportif, éducatif ou autres.

Source : www.registreentreprises.gouv.qc.ca/

Aïkido West Islandwestislandaikido.net**514 808-1088**

Aïkido West Island offre des cours pour les enfants et les adultes de tous les niveaux. Les classes sont mixtes (forfait familial disponible).

Les amis du Carré de Sable et Les amis du château de Sablewww.cpeamissable.org**(carré de sable) 450 424-2342 (château de sable) 450 424-6888**

Le CPE Les amis du carré de sable et le CPE Les amis du château de sable accueillent des enfants de 3 mois à 5 ans. Les CPE assurent bien-être et sécurité tout en offrant des activités pédagogiques de développement global.

Action communautaire Vaudreuil-soulangesactioncommunautaire-vs.com/

La Corporation de développement communautaire de Vaudreuil-Soulanges (CDC-VS) est un regroupement multisectoriel local de plus de 45 organismes communautaires autonomes œuvrant auprès de la population du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Arction Saint-Lazare - Tir à l'arc**450 455-6291**

Club de tir à l'arc affilié à la Fédération de tir à l'arc du Québec. Le club vise à favoriser le développement et l'épanouissement des athlètes dans la pratique du tir à l'arc.

Association de football Saint-Lazarewww.stallionsfootball.ca**514 773-0394**

Association de football regroupant des jeunes footballeurs des niveaux titan à junior dont la mission est de promouvoir, d'organiser et de développer la pratique du football.

Association Hockey mineur HRSwww.hrshockey.cahrrsresident@gmail.com

Association de hockey regroupant des jeunes hockeyeurs des niveaux pré-novice à junior résidant dans les villes suivantes : Hudson, Rigaud, Saint-Lazare, Pointe-Fortune.

Association Kin-Ball Sud-Ouestsud-ouest@kin-ball.qc.ca

Le Kin-Ball est un sport axé principalement sur la coopération et le respect. Il se pratique avec trois équipes en même temps sur le terrain. Le matériel utilisé est un ballon de 4 pieds de diamètre. Pour les jeunes de 8 à 11 ans.

Organismes locaux

et

Organismes régionaux

Association Moto Tourisme Vaudreuil-Soulanges

www.amtvs.org

514 910-9338

Organisation qui vise à promouvoir la pratique sécuritaire du motocyclisme par l'organisation de randonnées ou voyages à moto et d'activités de formation en conduite et sécurité.

Balle-molle - Ligue féminine

450 458-0574

Ligue féminine de balle-molle pour les femmes de 18 ans et plus, un soir par semaine, pour s'amuser et se détendre.

Balle-molle Filles (6 à 25 ans)

450 510-1510

La balle-molle pour filles est régie par Softball Québec, région du Lac St-Louis. L'objectif est d'offrir un environnement amusant où les filles peuvent apprendre le jeu, du niveau apprendre à jouer à midjet.

Baseball de Saint-Lazare

www.leaguelineup.com/stlazarelittleleagueassociation
baseballstlazare@outlook.com

Baseball Saint-Lazare offre à tous les enfants, garçons et filles l'occasion de s'amuser tout en apprenant à jouer au baseball.

Bocce

450 455-2632

Le club «Bocce» de Saint-Lazare invite à les résidents à s'initier au Bocce. Ce jeu est très semblable à la pétanque mais requiert plus d'habiletés et de défis.

CAMPIAGILE

www.campiagile.ca

450 -370-4494 - campiagile@hotmail.com

Un des plus gros centres d'enseignements de la gymnastique au Québec qui accueille garçons et filles de 2 à 17 ans. Inscription en tout temps de septembre à juin.

Carrefour jeunesse emploi (16 à 35 ans)

www.cjevs.org

1 866 925-3185 ou 450 455-3185

La mission du Carrefour est d'aider les jeunes adultes de 16 à 35 ans à améliorer leur qualité de vie (quelle que soit leur occupation et leur source de revenu).

Centre d'action bénévole L'Actuel

www.lactuel.org

450 455-3331

Centre de ressources essentielles, allié des groupes communautaires, des commerces et des entreprises de la région, le centre offre des services destinés aux personnes les plus vulnérables.

Centre d'archives Vaudreuil-Soulanges

www.archivesvs.org

450 424-5627 - archives@archivesvs.org

Organismes à but non lucratif et reconnu par bibliothèque et archives nationales du Québec. Le centre est la gardien officiel du patrimoine documentaire de la région. Il a pour mission d'acquérir, de traiter et conserver les archives de Vaudreuil-Soulanges.

Centre communautaire des aînées de Soulanges

mdasoulanges@outlook.com

450 265-3548

Le centre communautaire des aînées de Soulanges est un organisme dont la mission est d'améliorer la qualité de vie des aînées en contribuant à leur sécurité et en favorisant leur maintien à domicile.

Organismes locaux

et

Organismes régionaux

Centre prénatal et jeunes familles

www.centrepjf.org info@centrepjf.org

438 288-4448

Offre aux familles des services pour répondre à leurs besoins tels que paramédicaux, éducatifs, informatifs ainsi qu'une halte-garderie sous un même toit. Nous priorisons l'économie locale, l'éducation et le développement communautaire.

Le Centre de femmes La Moisson

www.centredefemmeslamoisson.com

lamoisson1@videotron.ca - 514 453-8720

Le Centre de femmes La Moisson offre plusieurs services et activités afin de répondre aux divers besoins des femmes.

Cercle de Fermières

450 455-3139

La plus grande association de femmes au Québec, les Cercles de Fermières accueillent les femmes de tous âges et de tous les milieux. L'artisanat est au cœur des activités.

Club agilité Canin de Saint-Lazare

www.agilitystlazare.ca

Profitez d'une activité extraordinaire de plein air avec votre chien. L'agilité est un sport dans lequel le manieur dirige le chien sur un parcours d'obstacles avec précision, dans une course contre le temps.

Club de l'âge d'or

450 455-0523

Le Club de l'Âge d'or se rencontrent régulièrement dans le but de socialiser et de s'amuser. Parmi les activités, on retrouve : danse, partie de carte et billard, souper et plus encore.

Club amical chasse et pêche

www.chassepechestlazare.com

450 455-8777

Organisme pour homme, femme et enfant, amateurs de chasse et pêche. Le club organise différentes activités tout au cours de l'année pour se rencontrer et s'amuser.

Club d'attelage de St-Lazare

www.attelagestlazare.org

dgoyette2@videotron.ca - 450 455-8777

Club, a but non lucratif, fondé à Saint-Lazare depuis plus de 25 ans, poursuit ces objectifs d'éducation dans le domaine d'attelage et promouvait l'expansion de cette jeune discipline équestre dans notre milieu.

Club de biathlon Vaudreuil-Soulanges

info@cbvs.org

514 830-3718

Le Club a pour mission de développer le biathlon dans la région de Vaudreuil-Soulanges, dans un environnement d'apprentissage convivial et intéressant.

Club de BMX Vaudreuil Soulanges

bmxvs.ca

inscriptions@bmxvs.ca

Populariser la pratique du BMX en initiant les nombreux enfants de la région, renforcer la pratique du vélo, y compris pour les déplacements citadins, encourager la pratique à long terme de l'activité physique par le cyclisme et à ainsi améliorer l'hygiène de vie.

Club de bridge de Saint-Lazare/ aînés de Saint-Lazare

www.bridge50ansetplus.wordpress.com

gerardpaquin@gmail.com

450 424-3946

Le club offre au joueurs débutants ou expérimentés de jouer des parties amicales de bridge.

Organismes locaux

et

Organismes régionaux

Club Cyclisme Suroît

www.clubdecyclismelesuroit.com

Le Club de Cyclisme Le Suroît regroupe des passionnés de vélo désirant rouler en groupe (peloton) dans la région. Il existe plusieurs catégories de groupes «cyclo-sportifs» dont les vitesses moyennes varient de 20 à 35 km/h et plus.

Club Équestre Les Forestiers

www.clubequestre.com

lecef2008@gmail.com - 514 645-1555

La mission du Club est de fournir aux cavaliers de la région un réseau de sentiers agréables, sécuritaires dans un décor des plus naturel tout en incitant les cavaliers à respecter les règles de courtoisie et d'encourager la pratique du sport.

Club de natation Les Citadins

www.lescitadinsnatation.com

lescitadinsnatation@hotmail.com

Le programme s'adresse à tous les jeunes de 6 ans et plus qui ont le goût de se développer en natation. Le club souhaite faire cheminer les athlètes vers de meilleures performances

Club Octogone

www.facebook.com/octogone.friandises

450 898-9067

Sous la supervision d'adultes du Club Optimiste, la mission du club pour les jeunes de 10 à 18 ans est de servir, aider, encourager la jeunesse de la communauté.

Club Optimiste Saint-Lazare

514 929-3510

Le Club Optimiste est un groupe d'hommes et de femmes qui veulent faire la différence pour les jeunes de Saint-Lazare.

Club ornithologie de Vaudreuil-Dorion

sites.google.com/site/ornithovs/

ornithovs@gmail.com

450 206-6799

Le Club organise des sorties d'observation d'oiseaux dans la région et peut voir à la protection des habitats et à la surveillance des espèces menacées.

Club de patinage artistique HRS

www.cphrs.ca

info@cphrs.ca

Le but du club est d'offrir aux débutants de tous âges l'occasion d'apprendre à patiner, à développer et à améliorer leurs habiletés que ce soit en patinage artistique, au hockey ou à la ringuette.

Club de patinage de vitesse 3-Lacs

www.cpv3lacs.org

info@cpv3lacs.org

Le club vise de faire découvrir le patinage de vitesse courte piste et encourager les jeunes de la région à la pratique de ce sport autant de façon récréative que compétitive.

Club photo Saint-Lazare

www.clubphotostlazare.com

Le Club a pour mission de réunir les amateurs de photographie de la région afin de partager leurs connaissances et de les inspirer à devenir de meilleurs photographes.

Club de plongeon Vaudreuil

www.cpvvd.ca

dadamour@hotmail.com

La mission du club est de rendre le sport amusant et sécuritaire, pour les 5 à 77 ans, en plus de permettre aux athlètes de participer à des compétitions régionales ou nationales.

Organismes locaux

et

Organismes régionaux

Club Quad des Trois-Lacs

www.clubquad3lacs.com

Le club regroupe des passionnés de véhicules tout-terrain et offre des sentiers balisés ouverts à l'année, qui s'étendent des Cèdres jusqu'aux limites de l'Ontario.

Club de soccer Hudson/Saint-Lazare

slhsoccer.com

info@slhsoccer.com

450 510-0022

La mission du club est de promouvoir, d'organiser et de développer la pratique du soccer pour les garçons et les filles de 4 ans et plus, du niveau récréatif au niveau compétitif.

Club de tennis

www.tennisstlazare.ca

Le Club de tennis Saint-Lazare offre des ligues de tennis pour adultes de 17 ans et plus en simple, en double, en double compétitifs. Le club organise d'autres activités de tennis.

Comité Jeunesse la Presqu'île

Œuvre auprès de la clientèle jeunesse depuis plusieurs années afin d'améliorer la condition de vie des adolescents vivant sur le territoire de la MRC Vaudreuil-Soulanges

Coop CSUR

www.csur.ca

infomarche@csur.ca

Coopérative de solidarité dont l'objectif est de fournir un accès Internet haute vitesse en zone rurale. La Coop développe également un service alimentation écologique et locale.

Escadron 867 des Cadets de l'Air de Vaudreuil-Dorion

www.escadron867.ca

867aviation@cadets.gc.ca

Les cadets de l'air favorise l'épanouissement et le civisme des jeunes pour en faire des chefs de file. L'organisation favoriser également les aptitudes physiques et stimule l'intérêt des jeunes pour l'aviation.

Fondation Bryan Liew

fondationbl@hotmail.com

514-705-470

A pour but de favoriser le développement d'installations sportives et athlétiques dans la région de Vaudreuil-Soulanges

Fondation des centres d'hébergement de Vaudreuil-Soulanges

mc@fondationchs.org

450 451-5329 ext. 306

Le but est d'offrir une meilleure qualité de vie aux résidents en perte d'autonomie, hébergés dans les centres de Rigaud et de Coteau-du-Lac et recueillir des fonds afin de promouvoir la réalisation d'activités de loisirs et de faire l'achat d'équipements adaptés.

Girl Guides of Canada/Guide du Canada

www.guidesquebec.ca

450 455-0115

Les Guides du Canada encouragent les filles à avoir de l'assurance, de l'initiative et du courage, et à faire une différence dans le monde.

Gymini

info@clubgymini.org www.clubgymini.org

450 455-3141

Club de Gymnastique Gymini est un organisme qui offre depuis plus de 30 ans des cours de gymnastique artistique pour les jeunes et les adultes de la région.

Organismes locaux

et

Organismes régionaux

Gymnastes de l'île

gymnastesdelile@gmail.com

514 425-0803

Notre club est une association, dynamique, éducative, sociale et sportive, qui se développe sur la base du travail d'équipe, de la confiance en soi et envers les autres et sur le respect dans des disciplines telles que l'acrobatie, la danse, le tumbling et le trampoline.

Hébergement La Passerelle

www.hlapasserelle.com

info@hebergementlapasserelle.com

(urgence) 450 424-6010

C'est un centre d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale qui œuvre dans la région de Vaudreuil-Soulanges depuis plus de 17 ans.

Les Kangourous

les.kangourous@hotmail.com

450 424-4347

L'organisme est formé de parents qui se réunissent avec leurs enfants d'âge préscolaire afin de développer des aptitudes de socialisation et de créativité chez les tout-petits tout en créant de nouveaux liens entre parents.

Les Koalas

thekoalas@hotmail.com

514 266-8622

L'organisme a pour but d'offrir aux enfants un environnement stimulant qui favorise le développement de chaque enfant à un niveau individuel social, affectif et intellectuel pour les enfants de 3 à 5 ans.

La magie des mots

www.lamagiedesmots.org

450 763-1331 ou 1 877 606-1331

La magie des mots offre des cours de français gratuits pour les adultes en formule courte ou longue, en petits groupes. La magie des mots identifie les faiblesses des participants en français et travaille seulement celles-ci pour s'améliorer plus rapidement.

Maison de la famille Vaudreuil-Soulanges

info@mfvvs.ca

www.maisondelafamillevs.ca

450-218-0561 poste 221

Activité gratuite parent/enfant 0-5 ans (Aucune inscription requise)

Musée régional de Vaudreuil-Soulanges

www.mrvs.qc.ca

info@mrvs.qc.ca - 450 455-2092

Le MRVS préserve et met en valeur les éléments significatifs de l'évolution de l'art de vivre dans Vaudreuil-Soulanges, des débuts de la colonisation à nos jours, notamment la vie sous le régime seigneurial.

Natation Rigaud

www.ville.rigaud.qc.ca

450 451-0869 poste 238

La municipalité de Rigaud offre une gamme de cours de natation pour les jeunes de 6 mois à 16 ans, ainsi que des cours de natation et d'aquaforme pour les adultes.

Natation Vaudreuil-Dorion

www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

sac@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

450 455-3371 option 4

La Ville de Vaudreuil offre une gamme de cours de natation pour les jeunes de 24 mois à l'âge adulte. Elle offre également des formations en sauvetage et enseignement.

Option ressources travail

www.psjeunesse.org

info@psjeunesse.org

450 377-4949

Programme d'orientation et d'exploration des métiers traditionnellement masculins pour les femmes.

Organismes locaux

et

Organismes régionaux

P.E.H.D.A.A. : parents d'enfants handicapés avec difficultés d'adaptation ou d'apprentissage 450 424-7505 info@pedhdaa.ca

Organismes communautaire œuvrant auprès des personnes handicapées intellectuelles ou et d'adolescents et d'adultes souffrant d'un trouble du spectre de l'autisme, ainsi que leurs proches.

Les Randonneurs Associés

www.lesrara.ca
info@lesrara.ca

Les Randonneurs associés, membre de la Fédération québécoise de la marche, organise tout au long de l'année des activités de plein air adaptées aux saisons ainsi qu'aux capacités physiques des participants.

Les repas partagés de Saint-Lazare

repaspartagessaintlazare@gmail.com
450-424-4708

Offrir la possibilité aux aînées de rompre avec l'isolement et de favoriser les rapprochements par le biais de repas partagés dans la communauté

Ringuette 4-Cités

www.ringuette4cites.com

Créée pour les filles, la ringuette est un sport très rapide qui se pratique sur la glace où les joueuses utilisent un bâton droit pour passer, déplacer et lancer un anneau de caoutchouc afin de marquer des buts.

Saint-Lazare/Hudson TaeKwonDo

www.stlazaretaekwondo.ca
andrezaraa@hotmail.com - 514 991-4441

Saint-Lazare/Hudson TaeKwonDo, aussi connu sous le nom du centre d'Entraînement Haute Performance du Sud-Ouest (CEPH-SO), est un organisme qui offre des cours de TaeKwonDo dans le but de promouvoir le bien-être des jeunes et les adultes.

Scouts Saint-Lazare

www.scouts.ca/fr
450 455-0115

Scout Canada offre aux filles et aux garçons, de 5 à 17 ans, l'opportunité de vivre des aventures et des activités de groupe stimulantes.

La Source d'entraide

info@sourcedentraide.org
450 455-8000 www.sourcedentraide.com

La Source d'Entraide est un organisme visant à aider les personnes de notre communauté vivant des moments difficiles. L'organisme peut répondre aux demandes d'aide alimentaire des gens de Saint-Lazare admissibles.

Spiritualité Café

450 455-6756

Le « Spirituality Café » accueille tous les adultes, quelle que soit leur croyance ou leur philosophie. Le but de l'organisme est d'ouvrir des discussions sur des sujets tels que la spiritualité, la vérité, la transformation personnelle et l'état d'âme.

Tel-aide - région du surcoût

cabvalleyfield.com/tel-aide-region-de-valleyfield
info@teleaide.com - 450 377-0600 ou 1-855-377-0600

Un service d'assistance téléphonique anonyme et confidentiel susceptible de répondre aux besoins immédiats de l'appelant et offert en vue de l'aider à vivre ses difficultés de façon constructive.

Transport Soleil

www.transportsoleil.qc.ca
info@transportsoleil.qc.ca - 450 424-0744

Transport Soleil offre un service de transport adapté pour toute personne qui est atteinte d'une déficience physique, intellectuelle ou qui utilise régulièrement une orthèse ou une prothèse ou tout autre moyen pour pallier son handicap.

Organismes locaux

et

Organismes régionaux

Tri-O-Lacs

www.tri-o-lacs.org

info@tri-o-lacs.org - 450 202-0722

Le club de triathlon de Vaudreuil-Soulanges offre des entraînements adaptés aux objectifs et au potentiel de chaque athlète (jeunes, adultes et élites) où l'on favorise la participation sportive, l'entraide et le dépassement de soi.

Vision travail

www.visiontravail.qc.ca

450 455-5150

Vision-Travail offre des services d'aide à l'emploi gratuit pour les gens de 40 ans ou plus de la grande région de Vaudreuil-Soulanges.

Yoga du rire

daniellegeoffroy333@gmail.com

450 458-0057

Le yoga du rire est un concept unique où l'on peut rire sans raison, sans avoir recours à l'humour, à des blagues ou de la comédie.

Numéros pratiques

URGENCE ET SÉCURITÉ

**POLICE, AMBULANCE ET INCENDIE,
INFO ET URGENCES MUNICIPALES**

**9-1-1
3-1-1**

Voirie, travaux publics, entraves, fuites d'eau, bris d'aqueducs, à l'extérieur des heures d'ouverture de la Ville.

SÛRETÉ DU QUÉBEC 551, route 201 Saint-Clet (Québec) J0P 1S0

450 456-3883 - jour et nuit : 310-4141 - de votre cellulaire: *4141

Télécopieur : 450 456-3804 www.suretequebec.gouv.qc.ca

ARÉNAS

Aréna Cité-des-Jeunes - 2580, Paul-Gérin Lajoie, Vaudreuil-Dorion

450 455-7287

Aréna de MacDonald (Cégep John Abbott) - 21275, rue Lakeshore, Sainte-Anne-de-Bellevue

514 457-6610

Aréna de Rigaud (Collège Bourget) 65, rue Saint-Pierre, Rigaud

450 451-0815

Aréna du Complexe Sportif Saint-Lazare 1850, rue des Loisirs, Saint-Lazare

450 510-1850

Aréna Vaudreuil-Dorion 9, rue Jeanotte, Vaudreuil-Dorion

450 455-5505

ASSOCIATION

Association des gens d'affaires de Saint-Lazare

450 455-3544

CEGEPS

Cégep de Saint-Laurent www.cegep-st-laurent.qc.ca Rue Sainte-Croix, Ville Saint-Laurent H4L 3X7 6521

514 747-6251

Cégep de Valleyfield www.colval.qc.ca 169, Champlain, Salaberry-de-Valleyfield J6T 1X6

450 373-9441

Cégep Gérard-Godin www.cgodin.qc.ca/accueil 15615, boul. Gouin ouest, Pierrefonds H9H 1C3

514 626-6666

CEGEP John Abbott College www.johnabbott.qc.ca 21275, Lakeshore, Ste-Anne-de-Bellevue H9X 3L9

514 457-6610

CEGEP Vanier College - www.vaniercollege.qc.ca 821, Ste. Croix, St-Laurent H4L 3X9

514 744-7500

COMMISSION SCOLAIRE

Des Trois-Lacs - www.cstros-lacs.qc.ca 400, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion J7V 6B1

514 477-7000

Lester B. Pearson School Board - www.lbpsb.qc.ca 1925, avenue Brookdale, Dorval H9P 2Y7

514 422-3000

ÉCOLES PRIMAIRES

École à l'Orée-du-Bois - cstros-lacs.qc.ca 1355, rue du Bois, Saint-Lazare J7T 3B5 514 477-7001

École Auclair - cstros-lacs.qc.ca 1550, rue des Cèdres, Saint-Lazare J7T 2P9

514 477-7001

École Birchwood - birchwood.lbpsb.qc.ca 1325, rue Jolicoeur, Saint-Lazare J7T 1Z4

514 477-7002

École des Étriers - cstros-lacs.qc.ca 990, rue des Abeilles, Saint-Lazare J7T 0H7

514 477-7014

École Harwood - cstros-lacs.qc.ca 186, 8e avenue, Vaudreuil-Dorion J7V 3B3

514 477-7003

École Saint-Jean-Baptiste - cstros-lacs.qc.ca Rue de la Fabrique, Vaudreuil-Dorion J7V 7J5

514 477-7008

École Saint-Thomas - cstros-lacs.qc.ca 393, Main Road, Hudson J0P 1H0

514 477-7006

Evergreen Elementary - www.lbpsb.qc.ca 2625, rue du Bordelais, Saint-Lazare J7T 2Z9

514 798-4445

Forest Hill Elementary Junior www.lbpsb.qc.ca 1950, rue Chanterel, Saint-Lazare J7T 3C2

514 798-0777

Forest Hill Elementary Senior www.lbpsb.qc.ca 1449, avenue Bédard, Saint-Lazare J7T 3B4

514 798-5556

Mount Pleasant Elementary - www.lbpsb.qc.ca 97, Mount Pleasant, Hudson J0P 1H0

514 798-0400

ÉCOLES PRIVÉES

Collège Bourget - www.collegebourget.qc.ca 65, rue Saint-Pierre, Rigaud J0P 1P0

450 451-0815

Collège Charlemagne - www.collegecharlemagne.com

514 626-7060

Ma petite École Montessori (bilingue) 1545, chemin Ste-Angélique, Saint-Lazare J7T 1Y6

450 424-4960

Académie Vaudrin academievaudrin.ca 1255, rue Émile Bouchard, Vaudreuil-Dorion J7V 0B7

514 600-4415

ÉCOLES SECONDAIRES

École Secondaire de la Cité-des-Jeunes www.cstros-lacs.qc.ca/ecoles/secontaire/cite-des-jeunes	
Pavillon Vaudreuil et Pavillon Lionel-Groulx 400, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion J7V 6B1	514 477-7007
École Secondaire du Chêne-Bleu www.cstros-lacs.qc.ca 225, boulevard Pincourt, Pincourt J7V 9T2	514 425-1166
École Secondaire Soulanges www.cstros-lacs.qc.ca 137, Sainte-Catherine, Saint-Polycarpe J0P 1X0	450 267-3456
Westwood High School Junior www.lbpsb.qc.ca 2800, rue du Bordelais, Saint-Lazare J7T 3E3	514 798-4500
Westwood High School Senior www.lbpsb.qc.ca 69, côte Saint-Charles, Hudson J0P 1H0	514 798-4900

ÉCOLES TECHNIQUES

Atelier-école Les Cèdres Centre de conduite d'engins de chantier et de grues atelierlescedres@cstros-lacs.qc.ca 1587, chemin Saint-Dominique, Les Cèdres J7T 1K8	514 477-7020
Centre de formation Technique Paul-Gérin-Lajoie www.pgl.cstros-lacs.qc.ca/ 400, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion J7V 6B1	poste 5325 - 514 477-7020

ÉDUCATION PERMANENTE

Centre des Belles-rives www.cstros-lacs.qc.ca/bellesrives 400, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion J7V 6B1	514 477-7000
Centre Île-Perrot www.cstros-lacs.qc.ca 333, boul. Perrot, Île Perrot J7V 3G5	514 453-5226
John Abbott Adult Education Center www.johnabbott.qc.ca 21275, rue Lakeshore, Ste-Anne-de-Bellevue H9X 3L9	514 457-6610
Multicentre des Trois-Lacs 400, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion J7V 6B1	514 477-7020
Place Cartier Adult Education www.lbpsb.qc.ca 257, boul. Beaconsfield, Beaconsfield H9W 4A5	514 694-8500
CEGEP Vanier College www.vaniercollege.qc.ca 821, Ste. Croix, St-Laurent H4L 3X9	514 744-7500
Centre universitaire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (UQTR) horscampus.vhsl@uqtr.ca Valleyfield et Vaudreuil-Dorion	514 373-9441
Université du troisième âge Usherbrooke.ca/uta Cours donnée à la bibliothèque municipale de Vaudreuil-Dorion 51, rue Jeannotte	819 821-7630

ÉGLISES

Église catholique Saint-Lazare www.paroissestjoseph.org 1980, chemin Sainte-Angélique, Saint-Lazare	450 455-3523
Église Saint-Thomas d'Aquin, Hudson	450 458-5322
Evergreen Anglican Community Church 2503, côte Saint-Charles, Saint-Lazare	514 425-5637
Hudson Community Baptist Church www.hudsonbaptist.com 3141, Côte Saint-Charles, Saint-Lazare	450 458-1945
Saint James Church (Hudson)	450 458-5897
Saint Mary's Church (Hudson)	450 458-5561
The Church of Jesus-Christ of Latter-day Saints www.lds.org 2774, côte Saint-Charles, Saint-Lazare	450 458-1753
Wyman Memorial United Church 513, Rue Main, Hudson	450 458-4912
Chabad Saint-Lazare www.chabadstlazare.com 1955 Sainte-Angélique, Saint-Lazare J7T 2Y4	450-510-2203

GARDERIES ET PRÉMATERNELLES

Visitez www.magarderie.com pour d'autres garderies privées ou en milieu familial.	
Centre Éducatif du Village 1720, chemin Sainte-Angélique, Saint-Lazare J7T 2X8	450 424-2251
Garderie Éducative Enfant Cité D.M 2190, chemin Saint-Angélique, Saint-Lazare J7T 2H4 garderieenfantcite@gmail.com	514 316-5588
Garderie l'Harmonie 1533, chemin Sainte-Angélique, Saint-Lazare J7T 1X6	450 510-3737
Garderie Nancy 1478, chemin Sainte-Angélique, Saint-Lazare J7T 1Y6	450 455-6611
Les Amis du Carré de Sable (CPE) gemon@cpemissable.org 1450, avenue Bédard, Saint-Lazare J7T 2W9	450 424-2342
Les Amis du Château de sable 2270, chemin Sainte-Angélique, Saint-Lazare J7T 2H5	450 424-6888
Ma petite École Montessori (bilingue) 1545, chemin Sainte-Angélique, Saint-Lazare J7T 1Y6	450 424-4960
Royaume des enfants de Saint-Lazare royaume@qc.aira.com 2277, chemin Sainte-Angélique, Saint-Lazare J7T 2H5 - 2222, chemin Sainte-Angélique, Saint-Lazare J7T 2H5	450 510-2277
Garderie Précieux Cargo 1475, chemin Sainte-Angélique, Saint-Lazare J7T 1Y6	450 218-6292

JOURNAUX LOCAUX

L'Étoile - mercredi www.viva-media.ca/nous-joindre	450 455-7955
Première édition - samedi www.viva-media.ca/nous-joindre	450 455-7955
Publi-Sac www.publisac.com/contact.html	514 636-5559
Your Local Journal - jeudi admin@yourlocaljournal.ca	450 510-4007

PISCINES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES

Piscine extérieure du parc nature les Forestiers-de-Saint-Lazare lesforestiers.ville.saint-lazare.qc.ca 1677, chemin St-Dominique, Les Cèdres	poste 287 450 424-8000
Piscine intérieure de John Abbott www.johnabbott.qc.ca 21275, rue Lakeshore, Sainte-Anne-de-Bellevue	514 457-6610
Piscine intérieure de Rigaud www.ville.rigaud.qc.ca 33, rue Saint-Jean-Baptiste, Rigaud	-poste 238- 450 451-0869
Piscine intérieure de Vaudreuil-Dorion www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca 2580, rue Paul-Gérin-Lajoie, Campus Cité-des-Jeunes Vaudreuil-Dorion	poste 253- 450 455-5751

POSTES CANADA www.postescanada.ca 1780, chemin Sainte-Angélique, Saint-Lazare J7T 2X8	450 455-5242
--	--------------

RADIO

CJVD 100.1 FM Syntonisez en cas de sinistre cjdvd.ca	
Jewel 106.7 FM Syntonisez en cas de sinistre jewelradio.com	

TÉLÉVISION

CSUR la Télé www.csur.tv	
Vaudreuil-Soulanges.tv Vaudreuil-soulanges.tv	

English version available

The english is accessible on the Town's website and a printed version is available at the following drop-off locations:
Town Hall (1960 Chemin Sainte-Angélique), Community Centre (1301 Rue du Bois),
Professional Complex (1967 Chemin Sainte-Angélique).

Politique familiale municipale



pfm.ville.saint-lazare.qc.ca

Ville de Saint-Lazare
1960, chemin Sainte-Angélique, Saint-Lazare
(Québec) J7T 3A3
450 424-8000
www.ville.saint-lazare.qc.ca
info@ville.saint-lazare.qc.ca